



يا بلادي  
yabiladi.com

# Mag

Septembre 2011

Mre : Voter par procuration ?

Cactus : Elixir de jeunesse

Le labyrinthe halal

Le lac de Bin El Ouidane

## Histoire de l'immigration

Savoir d'où l'on vient

pour choisir où l'on va !



## « Nos ancêtres les Gaulois... »

« Nos ancêtres les Gaulois... », c'est par cette phrase que débutait l'enseignement de l'histoire dans les pays colonisés par la France. Ahmed, Rachida ou Boubacar avait ainsi la surprise d'apprendre que leurs grands-parents n'étaient pas arabes, amazighs ou wolofs, mais descendants de Vercingétorix.

50 ans plus tard, la colonisation constitue toujours un pan douloureux de l'histoire de France, mais elle est tout de même enseignée à l'école. Ce n'est pas le cas de l'immigration post coloniale qui a pourtant façonné le nouveau visage de la France, influençant incontestablement sa démographie, son économie, son urbanisme et même sa politique. Dans les livres d'histoire au collège ou au lycée, on fait très souvent l'impasse sur ce phénomène migratoire pourtant important dans la construction de l'identité nationale.

Ainsi, les petits enfants d'Ahmed, Rachida ou Boubacar, nés en France - donc Français - sont victimes, comme leurs aînés, d'amnésie forcée. Comment intégrer ces enfants déracinés si on occulte tout un pan de leur histoire commune avec la France ? Comment réconcilier cette jeunesse avec sa double identité alors qu'elle n'a pas conscience de l'imbrication de son histoire familiale avec celle de la France ?

L'enjeu, pourtant, est de montrer à ces jeunes Français dont les parents sont venus d'ailleurs que leur histoire et leurs identités font partie intégrante de l'histoire de France. C'est sans aucun doute un pas important vers l'acceptation de leur identité française. L'histoire de l'immigration n'est pas seulement essentielle pour

les enfants d'immigrés, elle est aussi utile à leurs camarades aux ancêtres gaulois qui apprendront ainsi le rôle d'Ahmed, Rachida ou Boubacar dans la construction de leur pays. Connaître les sacrifices qu'ils ont dû consentir, les défis qu'ils ont dû relever pour obtenir en toute légitimité leur place dans cette nation.

### Histoire et identités meurtrières

Il est d'autant plus important d'enseigner l'histoire de l'immigration en France que c'est par la connaissance de l'histoire que se construit l'identité. Pas l'identité restrictive ou exclusive qui fait fantasmer tant de nationalistes, mais une identité assumée, épanouie.

Finalement, le fameux débat sur l'identité nationale n'est que le fruit d'une vision étriquée de l'histoire nationale. En occultant des pans complets de son histoire, la France tente maladroitement de privilégier une identité fantasmée, considérée comme plus originale, plus pure. A force de monter les communautés les unes contre les autres, à force de dénier le droit à certaines d'être membre à part entière de la mémoire nationale, Nicolas Sarkozy et les suiveurs qui font de la surenchère prennent le risque de détruire cette même identité nationale pourtant si chère à leurs yeux.

Conjuguées au singulier, les identités composites qui construisent l'individu comme la nation, finissent par se révolter et peuvent même - pour paraphraser le titre du livre d'Amine Maalouf - devenir meurtrières.

Mohamed Ezzouak

# LE MENSUEL

## 04 Photomaton

## 08 Mre

Marocains de l'étranger : Voter par procuration ou rien  
10 Titre de séjour : D'étudiant à salarié, mission impossible ?

## 12 Maroc

Déficit 2011 et dette  
14 Législatives : Vers un scrutin transparent ?  
15 Sites d'achat groupés : L'« Effet téléboutique »

## 16 Histoire de l'immigration

Savoir d'où l'on vient pour choisir où l'on va  
18 L'histoire selon l'Education Nationale française  
20 Connaître son histoire : Silence de la famille et de l'école  
21 Laurence de Cok : Histoire et légitimation  
t 23 Lectures migratoires

## 24 Chronique Satirique

## 26 International

Elections en Espagne : Les relations maroco-espagnoles  
28 Maroc : Exportations textiles

## 30 Focus

France : le Marché du halal livré à lui-même  
32 Certification halal : Laisser faire, laisser passer  
34 Emergence du consommateur musulman  
35 Halal : A qui faire confiance ?

## 36 Portrait : Younes Duret

## 38 Sport

## 42 Culture

## 48 Agenda

## 49 Yabiladies

Le supplément féminin

# Mag

## Directeur de la publication

Mohamed Ezzouak

## Rédacteur en chef

Frédéric Schmachtel  
redaction@yabiladi.com

## Secrétaire de rédaction

Julie Chaudier

## Rédaction

Ghita Ismaili  
Oumar Baldé  
Yann Ngomo  
Ibrahima Koné  
Rim Battal  
Khadija Tighanimine

## Conception graphique

Maghnia Zerouh

## Directeur technique

Marouane Benabid

## Conception web

Anouar-Charif Zekri  
Mohammed Reda Biya

## Direction commerciale

Salma Sentissi  
salma@yabiladi.com

## Yabiladi Mag est édité par

Web Stratégie  
8 Rue Assad Bnou Zarara  
Maârif 20330  
Casablanca Maroc






### Lalla Aicha

La princesse Lalla Aicha, tante du roi Mohammed VI, est décédée le 4 septembre. La princesse avait marqué les esprits, en 1947, en appelant la femme marocaine à la scolarisation. Elle a aussi été la première femme arabe à occuper un poste d'ambassadeur. Elle a été enterrée au mausolée Moulay Al Hassan, au palais royal de Rabat.



 **Mustapha El Atrassi**

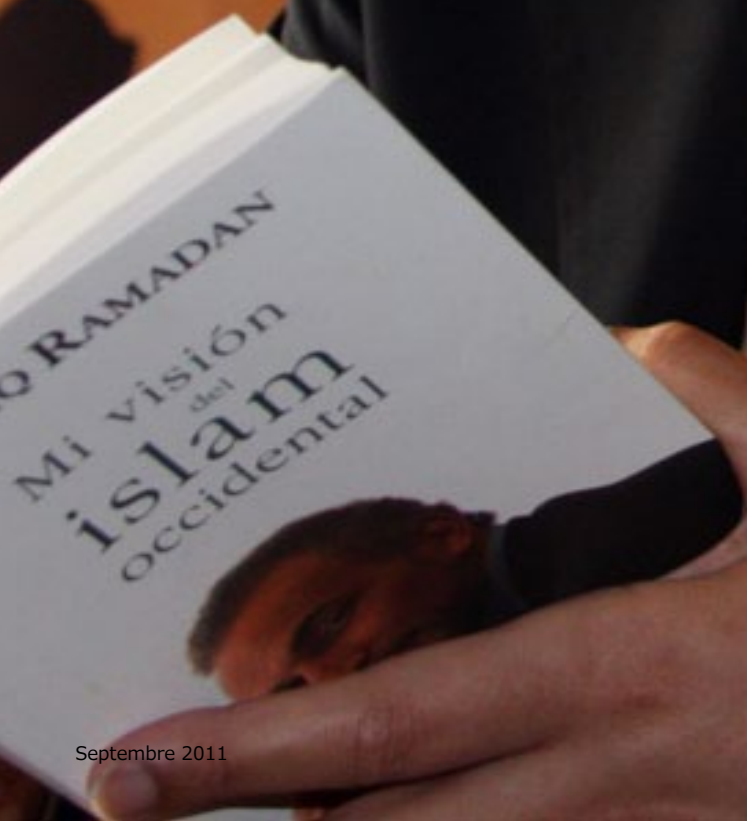
L'humoriste franco-marocain, Mustapha El Atrassi s'est produit en août sur la scène hollywoodienne Laugh Factory. A 25 ans, il a choisi d'aller à la conquête du Nouveau Monde, en toute confiance. « Je sais ce qui les fait rire, ce qui marche ou pas », explique le jeune homme. Du coup, même son accent français passe inaperçu.





### Nawal El Moutawakil

Nawal Moutawakil, l'ancienne championne olympique marocaine du 400 m haies a été réélue, le 24 août, pour 4 ans, à un cinquième mandat au sein du bureau exécutif de l'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme (IAAF). Elle préside aussi la Commission de coordination des Jeux Olympiques d'été de 2016.



### Tariq Ramadan

Tariq Ramadan a annoncé, le 24 août, qu'il cessait sa collaboration avec le quotidien marocain l'Économiste. Il dénonce « une censure inacceptable, mais surtout une auto-censure excessive » contre l'une de ses chroniques. La rédaction en chef avait remplacé l'expression « aux allures d'un bateau royal » par « d'un bateau luxueux. »





# Legislatives

## Voter par procuration ou rien

Les Marocains de l'étranger devront encore faire preuve de patience pour jouir entièrement de tous leurs droits civils et politiques. La nouvelle constitution leur accorde les droits de vote et d'éligibilité, mais ils ne seront pas effectif à temps pour les législatives du 25 novembre. Les MRE devront se déplacer au Maroc ou se contenter d'un vote par procuration.

Par Oumar Baldé



**L**es Marocains résidant à l'étranger jouissent des droits de pleine citoyenneté, y compris le droit d'être électeurs et éligibles. Ils peuvent se porter candidats aux élections au niveau des listes et des circonscriptions électorales locales, régionales et nationales. » Cet acquis constitutionnel, prévu par l'article 17 de la nouvelle Loi fondamentale du Maroc, adoptée le 1er juillet, ne sera pas mis en pratique de sitôt. Pour les élections législatives du 25 novembre, les MRE devront se contenter d'un vote par procuration. Autrement dit, ils ne pourront pas voter directement à partir de leurs pays de résidence, mais seulement désigner un proche, au Maroc, qui accomplira à leur place ce devoir citoyen.

Cette décision du ministère de l'Intérieur est inscrite dans son projet de nouveau Code électoral, déjà validé par la Commission de l'Intérieur de la Chambre des représentants. La session extraordinaire du Parlement, convoquée courant septembre, viendra à son tour confirmer ce choix qui ne manquera certainement pas succès des déceptions chez les 4,5 millions de Marocains résidant à l'étranger. Le département de Taïeb Cherkaoui évoque des problèmes de faisabilité pour expliquer sa décision.

Faux ! dixit certains partis de l'opposition. « Ils ont peur que les immigrés votent massivement », répond l'un des ténors du Parti de la Justice et du Développement, Lahcen Daoudi. A l'instar du Parti du Progrès et du Socialisme (PPS), la formation de Benkirane proposait, en plus de la participation directe des MRE, la possibilité de les voir siéger au Parlement, dès cette année.

Une bonne partie des immigrés marocains est suspectée d'appartenir à certains mouvements opposés au régime, comme Al Adl Wal Ihsane du Cheikh Yassine. Les autorités ont-elles eu peur d'un vote sanction des MRE au profit de certains partis de l'échiquier politique dont les idées avoisineraient celles du mouvement adliste ?

Certaines associations de MRE ne cachent pas leur mécontentement. CAP SUD MRE se demande même s'il faut se « mobiliser sous forme de manifestation pour obtenir notre légitimité avec équité ? » Car, estime cette association qui dit en regroupant 45 autres, « le processus enclenché [lors du référendum, ndlr] ne peut être remis en cause pour des raisons logistiques ou des justifications fondées sur de pseudos rapports par d'un quelconque organisme que ce soit .» Le Collectif des Associations Démocratiques Marocaines en Europe pour une Citoyenneté Effective Ici et Là-bas partage cette analyse. « Ce n'est pas sérieux et ce n'est pas honnête » de proposer aux immigrés de voter par procuration, estime son président, Abdou Menebhi.

Dans cette situation, le peu d'engouement pour la politique suscité par la reconnaissance constitutionnelle des pleins droits de citoyenneté des MRE risque de s'éteindre très vite. Ils seront nombreux à demander quel est l'intérêt de s'intéresser à la vie politique marocaine s'ils ne peuvent pas voter directement, ni être éligibles alors qu'un Maroc nouveau semble se dessiner. Les autorités légitiment encore une fois les doutes sur leurs intentions réelles de donner aux 10% de la population marocaine la place qui leur revient de droit dans la marche du pays. ■

### Comment voter par procuration ?

Généralement, le vote par procuration se fait comme suit : la personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire). Ce dernier doit être inscrit sur les listes électorales de la même circonscription que le mandant, bien qu'il ne soit pas obligé d'être dans le même bureau de vote, par exemple.

Lors de l'établissement de la procuration, le mandant remplit un formulaire sur place où est précisé l'état civil du mandataire. Le jour du scrutin, ce mandataire, muni de sa propre pièce d'identité et de la procuration, part voter au nom de son mandant, selon les directives de ce dernier. Tout repose donc sur la confiance qui lie le mandant à son mandataire.

# Titre de séjour en France

## D'étudiant à salarié, la mission impossible ?



Pour de nombreux diplômés étrangers, notamment marocains, des universités ou grandes écoles en France, il est devenu plus difficile d'obtenir un titre de séjour, en passant du statut d'étudiant à celui de salarié. Les préfetures, rappelées à l'ordre, en mai, par une circulaire du ministère de l'Intérieur, sont désormais plus regardantes.

Par Yann Ngomo

**J**e viens de recevoir une lettre de décision m'informant que l'autorisation de travail que je demande m'est refusée. Cela fait des années que je suis en France pour mes études, et j'ai commencé à travailler depuis un an et demi. Je me retrouve aujourd'hui dans une situation très difficile, car mon employeur actuel est obligé de me licencier vu que je n'ai pas de titre de séjour valide », témoigne Testtest (pseudo.), un internaute, sur le forum de Yabiladi. Sur les forums et les réseaux sociaux, le sentiment de mécontentement de plusieurs diplômés étrangers de l'enseignement supérieur français se fait de plus en plus grand, en ce début d'année. Désireux d'intégrer l'entreprise dans laquelle ils ont effectué un stage de fin d'études, ils voient les procédures s'étaler désespérément en longueur. Certains voient tout simplement leurs dossiers rejetés.

« J'ai un bac + 5, avec une proposition de recrutement pour un CDI [Contrat à Durée Indéterminée] qui aurait dû être signé début juin.

Sauf que, mauvaise surprise, la DDTE [Direction départementale du travail et de l'emploi] refuse de permettre à mon employeur de me recruter. Leur excuse est que j'ai un statut étudiant, donc je ne suis pas prioritaire pour avoir une autorisation de travail... Ce qui est ironique puisque le changement de statut est fait pour ce genre de situation », déplore Mwara (pseudo.), sur le forum de Yabiladi.

### Privilégier le marché de l'emploi intérieur

Comme elle, nombreux sont ceux qui ont fait les frais de la circulaire du ministère de l'Intérieur, publiée le 31 mai, appelant les préfetures à plus de rigueur pour parvenir à la « maîtrise de l'immigration professionnelle ». Cette circulaire rappelle que « la priorité doit être donnée à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi aujourd'hui présents, qu'ils soient de nationalité française ou étrangère, résidant régulièrement en France », et que, dès lors, « la procédure de changement de statut (étudiants



demandant un titre de séjour professionnel) devra faire l'objet d'un contrôle approfondi ».

Plusieurs candidats ont observé au niveau de leurs préfectures respectives, que les procédures devenaient effectivement de plus en plus longues, et de nombreux dossiers ont été rejetés. La seule préfecture de Paris pourrait avoir rejeté 350 dossiers sur les 400 qu'elle aurait reçus, rapporte Amine, diplômé marocain vivant en région parisienne, sur la base de plusieurs témoignages.

La circulaire du ministère de l'Intérieur stipule que « seront écartées les demandes d'autorisation de travail de l'employeur qui n'aura pas procédé à une recherche effective dans le bassin d'emploi concerné pour satisfaire son offre d'emploi. Cette recherche est obligatoire. » Le délai minimum pour cette recherche est fixé à deux mois. Par ailleurs, les préfectures sont appelées « à examiner avec une particulière attention l'adéquation du diplôme avec l'emploi proposé ». Ce seraient les principaux points sur lesquels des relâchements auraient été observés.

### **Les préfectures à la limite de la légalité**

L'examen des dossiers est plus rigoureux, mais la procédure en elle-même n'a pas changé. Cependant, des pratiques à la limite de la légalité sont rapportées au niveau de certaines préfectures. À Evry, la personne qui reçoit Sabrina, jeune diplômée marocaine, lui dit sans détour : « après vos études vous devez rentrer chez vous » La jeune fille n'a, finalement, pas pu déposer son dossier de changement de statut et confie qu'elle sera à jamais marquée par cette expérience.

Amine, plus chanceux, a obtenu un rendez-vous, cet été, pour déposer son dossier à la préfecture de Nanterre, en novembre. Il explique, cependant, que dans certaines préfectures, le personnel a pour habitude de « jouer sur les délais ». Il est ainsi exigé de certains diplômés de se présenter une fois le diplôme obtenu, or nombreuses sont les écoles qui ne délivrent pas leurs diplômes avant octobre ou novembre. Une attente d'autant plus problématique que la validité des titres de séjour de ces étudiants va rarement jusque-là, alors qu'un titre de séjour valide est exigé pour le dépôt du dossier de

changement de statut. « La loi est là, maintenant les préfectures font ce qu'elles veulent », déplore Amine.

« A la sous-préfecture de L'Hay-les-Roses (94), les agents ne délivrent plus la liste des pièces permettant de constituer, puis de déposer le dossier de demande de changement de statut », souligne Céline Bonnet, spécialiste du droit des étrangers, sur le blog Questions d'étrangers. Ces différentes pratiques nourrissent un sentiment d'injustice qui ne cesse de monter. Sur Facebook, le groupe « Changement de Statut Etudiant à Salarié » a été créé pour permettre à ses membres d'échanger sur leurs expériences respectives.

Les formateurs des jeunes diplômés étrangers se désespèrent aussi de les voir quitter le territoire français une fois le diplôme en poche, alors que la législation française leur permet d'y entamer leur carrière. Ces inquiétudes ont été portées auprès du ministère de l'Intérieur par Pierre Tapie, président de la Conférence des grandes écoles, a rapporté l'hebdomadaire français Challenges, le 7 septembre. Répondant à Pierre Tapie, Claude Guéant, ministre français de l'Intérieur, a mis l'accent sur « la perspective du retour » des étudiants étrangers dans leurs pays respectifs. Principe souligné dans sa circulaire.

### **Réduire l'immigration professionnelle**

Le ministre de l'Intérieur réaffirme donc son intention de réduire l'immigration légale de travail. Dans un entretien diffusé le 7 avril, par Le Figaro, Claude Guéant avait déclaré : « j'ai demandé que l'on réduise le nombre de personnes admises au titre de l'immigration du travail », sachant que 20 000 visas sont délivrés à ce titre chaque année.

En plus de durcir les conditions d'entrée des immigrés qualifiés non européens, Guéant a publié le 11 août, un arrêté ministériel, réduisant de moitié la liste des emplois que ces derniers sont autorisés à exercer. La décision a fait énormément de mécontents dans les principaux secteurs touchés : le bâtiment et l'informatique. Le discours sur l'immigration choisie prôné par le président Sarkozy, lors de sa campagne en 2007, est-il en train d'opérer un glissement vers l'immigration zéro? ■

# Déficit 2011 et dette

## La mauvaise pente



Alors que la loi de finance 2012 est en préparation, le budget 2011 n'est pas encore bouclé. Le déficit budgétaire du Maroc devrait finalement s'élever à près de 5,7% du PIB, contre 4,5% en 2010. Cette année, le gouvernement a réalisé des dépenses inattendues liées au dialogue social ainsi qu'au contexte international économique et politique.

Par Julie Chaudier



**S**alaheddine Mezouar, ministre marocain de l'Industrie et du Commerce est en mauvaise posture. Il doit parvenir à présenter et faire voter la loi de finances 2012 avant le début de la campagne électorale des législatives, prévues le 8 novembre, dans un contexte très difficile : le budget 2011 n'est pas encore bouclé. Les charges budgétaires se sont révélées bien supérieures à ce qui était prévu dans la loi de finances.

Deux éléments majeurs ont grevé les dépenses publiques. D'une part, les prix des matières premières ont très fortement augmenté sur les marchés internationaux au point de faire exploser les dépenses de compensation. D'autre part, les révoltes dans le monde arabe ont poussé le gouvernement à des « cadeaux sociaux », des embauches et des augmentations de salaires pour les fonctionnaires, afin d'acheter la paix sociale.

Le principe de la caisse de compensation, qui veut que l'Etat paie la différence entre les prix internationaux des denrées de première nécessité (dont le pétrole) et le prix de ces mêmes denrées établi pour le marché intérieur, coûte de plus en plus cher à l'Etat. La loi de finances 2011 prévoyait d'adjoindre 23 milliards de dirhams à cette seule dépense, soit une hausse de 76,9% par rapport à 2010. Cette augmentation, déjà considérable, se révèle finalement bien inférieure à la réalité. Le principe de compensation devrait finalement s'élever à 40 voire 45 milliards de dirhams en 2011.

Les embauches dans la fonction publique, et les hausses de salaires se sont, elles aussi, soldées par une augmentation considérable. Au lieu de s'élever à 86 milliards de dirhams, comme prévu dans la loi de finances, soit 6,8% de plus qu'en 2010, elles se montent finalement à 95 milliards de dirhams. Au total, « le déficit budgétaire pourrait atteindre 5,5-6% du PIB dû à une hausse des dépenses de 3% du PIB par rapport au budget 2011 », évalue la mission du FMI, dans ses conclusions préliminaires rendues le 19 juillet.

Les efforts entamés par le gouvernement pour limiter le déficit ne résoudront pas le cœur du problème. « Dans les années 80 le coût de la

compensation s'élevait à 4 ou 5 milliards de dirhams. Aujourd'hui, l'absence de réforme coûte 45 milliards de dirhams et la tendance, pour les années à venir, est à l'augmentation de cette charge », estime Najib Akesbi, économiste, professeur à Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, à Rabat, et membre du Parti socialiste unifié. Selon lui, les gouvernements successifs se sont « passés la patate chaude », sans jamais réformer cette institution.

L'augmentation du déficit budgétaire influencera nécessairement la dette publique marocaine. Toutefois, à l'heure actuelle, son montant - 494 milliards de dirhams selon la direction du Trésor et des Finances extérieures, au 30 juin 2011 - n'alarme pas les marchés financiers internationaux. En septembre 2009, l'agence Ficht Rating, puis Standard and Poor's, en mars 2010, ont relevé la notation du Maroc en lui accordant l'Investment Grad. Ce faisant, elles ont signalé l'augmentation de la qualité des emprunts émis par l'Etat marocain qui reste donc en position d'honorer ses dettes.

## La dette publique totale se monte à 68,3% du PIB

La dette totale du Trésor, c'est-à-dire l'endettement de l'administration centrale de l'Etat, est, en effet, passée de 66,7% du PIB en 1998 à 49,3% en 2010. « Les autorités ont pour objectif de ramener le déficit budgétaire à moyen terme à environ 3% du PIB ce qui permettrait de ramener l'endettement total du Trésor à environ 50% du PIB », indique la mission du FMI, pour l'année 2012.

Cependant, l'endettement public ne se limite pas seulement à la dette du Trésor. Certains organismes et entreprises publiques voient également leur dette garantie par l'Etat. En ajoutant cette dette garantie à la dette du Trésor, l'endettement public du Maroc, en 2010, s'élevait déjà à 68,3% de son PIB. La Royal Air Maroc, actuellement en très grande difficulté financière, fait notamment partie des entreprises dont la dette est garantie par l'Etat.

Enfin, la nature de la dette est aussi sujette à inquiétude. La part de la dette extérieure contractée à des taux d'intérêt variables se monte à 20%. C'est cette forme de taux d'intérêt qui a mis gravement en difficulté le système bancaire international lors de la crise financière de l'automne 2008. ■

# Législatives

## Vers un scrutin transparent ?

**Le Maroc se prépare à un scrutin historique, le 25 novembre : il permettra de savoir de quel parti sera issu le futur chef du gouvernement aux pouvoirs renforcés. A moins de deux mois et demi du scrutin, le chemin semble cependant encore long pour parvenir à la tenue d'élections exemptes de tout reproche.**

Par Oumar Baldé



**A**près le référendum constitutionnel, le 1er juillet, les Marocains seront à nouveau appelés aux urnes, le 25 novembre, pour l'élection du nouveau Parlement. Un tournant dans la vie politique du royaume : c'est au sein du parti arrivé en tête de ces législatives anticipées que devra être choisi le futur Chef du gouvernement, conformément à la nouvelle constitution.

Toutefois, à moins de deux mois et demi du scrutin, on se demande encore si ces législatives vont répondre aux attentes de la rue. Les projets de lois du nouveau Code électoral, qui devaient être votés lors d'une session extraordinaire du Parlement annoncée pour la mi-août, étaient encore examinés, début septembre, par la Commission de l'Intérieur de la chambre des représentants.

Certaines formations politiques, à l'instar du parti de la Justice et du Développement (PJD), continuent à affirmer que la date du 25 novembre reste trop proche. Pour le PJD, il faut au moins six mois pour organiser des élections transparentes. Un discours qui rame à contre courant des directives royales qui demandent que le scrutin se tiennent dans « les plus brefs délais » et d'un certain d'empressement de plusieurs partis dits de « l'administration » comme le PAM et l'UC, le MP ou encore le RNI.

Cette dernière formation, dirigée par le ministre de l'Economie et des Finances, Salaheddine Mezouar, a publiquement fustigé la tenue des élections le 25 novembre. Cette date bousculait le calendrier de son leader qui doit également veiller au vote de la Loi de finances 2012 avant la fin de l'année. Ce vote serait avancé à la mi-

septembre pour éviter tout chevauchement avec la campagne électorale.

Le ministère de l'Intérieur a tenu plusieurs réunions avec les chefs de partis politiques. L'objectif était, entre autres, de dégager un consensus sur le maximum de points avant la rédaction et le transfert des projets de loi au Parlement. A l'issue de ces nombreuses séances de discussions, force est de constater que le département de Cherkaoui a échoué à convaincre toutes les formations.

Le PJD, à l'instar de plusieurs partis, continue à revendiquer l'adoption de listes électorales sur la base unique de la carte d'identité nationale et non de la carte d'électeur. Ce qui va à l'encontre des positions du ministère de l'Intérieur. La bataille est donc reportée au Parlement où les députés de l'opposition entendent peser de tout leur poids pour obtenir gain de cause. Le découpage électoral, ainsi que le vote des Marocains résidant à l'étranger, sont autant de questions qui peinent encore à faire l'unanimité entre les partis et le ministère de l'Intérieur. Quant à la représentativité des femmes, 60 sièges sont prévus pour elles au Parlement, contre 30 pour les jeunes.

En dehors de ces questions techniques et politiques, le grand enjeu de l'élection reste le taux de participation mais surtout la transparence du scrutin. Dans son discours du Trône, Mohammed VI avait appelé à la neutralité de l'administration dans les opérations de vote. Sur le terrain, nombreux sont les acteurs politiques, notamment dans l'opposition, qui, déjà, doutent de cette neutralité. ■



# Sites d'achat groupés

## L'« Effet téléboutique »

**Lissage brésilien à la kératine à -50%, douze sushis au prix de 4 ou encore une inscription à une salle de sport à moitié prix. Les sites de promotions groupées se multiplient au Maroc depuis quelques mois. Entre succès auprès des uns et réticence des autres, ils se font une place dans le porte-monnaie des consommateurs.**

Par Rim Battal

**M**ounia O. Mhijan, ancienne responsable marketing pour le site de promotions groupées Superdeal, parle d'effet « téléboutique ». Depuis que Mydeal a mis en ligne son site, à la fin de l'année 2010, 6 autres lui ont emboîté le pas. Le site Hmizate, qui avait placardé, trois mois avant son ouverture, en janvier 2011, des affiches publicitaires au slogan accrocheur, « Plus besoin d'être riche », dans tout Casablanca, a vu son site bloqué le jour J. L'engouement des internautes a saturé le site.

Le concept, qui consiste, pour des commerçants, à faire une promotion pour un bien de consommation quelconque à condition que les internautes soient assez nombreux à s'engager à l'acheter via un site web, a rapidement séduit. Ces sites d'achat groupés peuvent être une aubaine pour les commerces en période de crise et pour ceux qui viennent d'ouvrir et veulent se faire connaître.

Les débuts de ces sites, au Maroc, n'étaient, toutefois, pas évidents. « C'était très difficile au début de convaincre des prestataires [les commerces qui font les promotions]. Certains me disaient : « je préfère attendre que le site soit lancé, voir comment ça marche », d'autres avaient peur pour leur image de marque », se souvient Mounia.

Côté consommateur, payer par carte bancaire en décourage plus d'un. Leila, ingénieur dans le privé, reste méfiante. « Je ne paie jamais par carte et encore moins sur internet. J'ai vu plein d'offres intéressantes mais je n'ai pas confiance », assure-t-elle. « Presque tous les jours, des gens venaient dans nos locaux nous demander si c'était pos-



sible d'effectuer l'achat sur place, raconte Mounia, alors, depuis peu, les clients peuvent payer via certaines agences de transfert d'argent ». Si ce problème est résolu, d'autres sont encore en suspens.

Certains prestataires ne jouent pas le jeu jusqu'au bout. En allant déjeuner dans un restaurant, coupon de promotion par deal en main, cette casablancaise a été étonnée de voir, sur son assiette, une pizza ridiculement petite. « Il y a eu le cas d'une salle de sport qui n'a pas été claire sur son offre. Les acheteurs se sont plaints et on a changé le deal immédiatement », se rappelle Mounia. Dès qu'un acheteur se plaint par commentaire, tous les autres suivent. « Nous avons reçu des plaintes, en effet, mais ce n'est pas dans notre intérêt de tricher sur les deals », explique-t-elle.

Même son de cloche chez un restaurateur de Rabat, « si on fait ces réductions incroyables, parce que moins 70% ce n'est pas rien, c'est pour faire de la publicité, le service doit être impeccable », explique-t-il. « Mais la première fois, tous ceux qui ont acheté le deal sont arrivés le premier jour à midi, on était complet. Alors on a été obligé de faire patienter les clients et on en a même renvoyés quelques uns », se désole-t-il.

Les achats groupés risquent-ils de finir victimes de leur propre succès ? « Je ne pense pas. Le temps que tout cela s'installe dans les habitudes de consommation des Marocains, leur pérennité est assurée. Ils ont commencé à Casablanca, et ils s'installent à Rabat, Marrakech... », conclut Mounia. Le marché marocain est-il toutefois assez grand pour un si grand nombre de sites? ■

# Histoire de l'immigration

## Savoir d'où l'on vient pour choisir où l'on va



Chibanis, place des Oubliés de Anne-Aurélié Morell pour Med-In-Marseille

L'histoire de l'immigration est problématique quel que soit le pays dans lequel elle est enseignée. En dépit de la mondialisation, les Etats n'ont pas disparus et de l'histoire enseignée à l'école est encore l'histoire d'un pays voire d'une nation. Quelle place donner, alors, à l'histoire de l'immigration qui relève, par essence, de plusieurs pays ? En France, la réponse est ambiguë et les enfants de Marocains émigrés, de Français immigrés, apprennent essentiellement cette histoire - leur histoire - par eux-mêmes : l'école et leur famille faillent souvent à leur devoir.

Par Julie Chaudier



Les premières réunions de configuration du projet du musée de l'Histoire de France seraient en cours, en ce début d'année scolaire 2011-2012, selon un enseignant-chercheur ayant souhaité rester anonyme. Le projet a été lancé, le 13 janvier 2009, par Nicolas Sarkozy. Le même président de la République française qui avait refusé, le 10 octobre 2007, de participer à l'inauguration de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (CNHI).

« Le Figaro Magazine a publié un article [le 27 août] intitulé *Collège : l'histoire de France assasinée, c'est un peu désolant* », soupire Suzanne Citron, historienne et membre du groupe Aggiornamento. Dans cet article, le journaliste regrette la disparition, cette année, de Clovis des programmes du collège. « Raison invoquée par l'Éducation nationale : il faut consacrer du temps, entre la sixième et la cinquième, à l'enseignement des civilisations extra-européennes », un choix inconcevable pour le journaliste et pour Dimitri Casali auteur de « Altermanuel d'histoire de France » (Perrin, août 2011).

« Depuis 2008, nous connaissons une régression ethno-centrée de la vision de l'histoire avec le sarkozysme », estime Suzanne Citron. Pourtant, depuis 1988 et la publication de l'ouvrage de Gérard Noiriel, pionnier de l'histoire de l'immigration, « Le creuset français », la recherche en histoire a commencé à se pencher sur l'immigration et poussé à intégrer cette dimension aux programmes scolaires.

Les historiens ont remis en cause « le roman national » conçu pour unifier tous les citoyens autour d'une histoire commune de la nation. Ce nouveau positionnement a été appuyé par des pressions venues de la société française où dif-

férents groupes ont milité pour que la reconnaissance de leur histoire spécifique. Votée, le 10 mai 2001, la loi Taubira exigeait que l'histoire de l'esclavage s'insère dans les programmes scolaires.

En 2006, cette position historiographique a eu gain de cause avec l'une des toutes premières introductions de l'histoire de l'immigration dans le programme en 1ère STG. Depuis, les programmes se sont étoffés. En 2007, la CNHI a aussi ouvert ses portes. « Par des stages dans les IUFM, des journées académiques, une documentation riche, nous essayons de donner aux professeurs un maximum de moyens pour enseigner l'histoire de l'immigration. Nous pouvons aussi les accompagner dans certains projets pédagogiques », explique Peggy Derder, Responsable du département Education à la CNHI.

Un travail de fond qui ne s'avance pas sur la scène publique. « Les enseignants que nous rencontrons viennent avec leurs propres interrogations, ils se demandent, notamment, pourquoi la Cité de l'immigration n'intervient pas dans les débats sur l'identité nationale », note Christiane Audran-Delhez, professeur-relais pour l'Académie de Versailles auprès de la CNHI. Selon elle, la Cité est encore jeune et son silence relève d'une certaine timidité.

Les tentatives pour contester ces changements historiographiques ont provoqué des réactions parmi les historiens. Le groupe Aggiornamento et le Comité de vigilance pour les usages publics de l'histoire regroupent des historiens et professeurs qui militent pour une vision de l'enseignement de l'histoire moins ethno-centrée, moins nationaliste et qui ne porterait aucun jugement moral. ■

### **Pourquoi l'immigration postcoloniale n'a-t-elle jamais intégré le « roman national »**

Le « roman national » de l'histoire de France n'a jamais pu intégrer l'histoire de l'immigration postcoloniale à cause de la décolonisation. « A partir de là, les anciens pays colonisés et leurs habitants n'appartenaient plus à la France, ils n'appartenaient donc plus à l'histoire de France », explique Benoît Falaize, historien de l'immigration et auteur du rapport Enseigner l'histoire de l'immigration, en 2007. « La France est un grand pays d'immigration, mais sa tradition d'intégration par assimilation n'a jamais produit une histoire de la migration », souligne Daniel Lepoutre, co-auteur de « Souvenirs de familles immigrées » (Odile Jacob, 2005).



# L'histoire de l'immigration

## Selon l'Education Nationale française

Le premier lieu d'enseignement de l'histoire pour un enfant d'immigré marocain est, a priori, l'école. L'Education nationale française, depuis 2006, laisse une place grandissante à l'enseignement de l'histoire de l'immigration en général, mais elle reste biaisée par des points de vue archaïque, et limitée par la formation défailante des enseignants.

Par Julie Chaudier

**E**n 2006, l'histoire de l'immigration est entrée de plein pied dans l'enseignement de l'histoire à l'école, en France. 5 ans plus tard, l'enseignement de l'histoire de l'immigration s'est étoffé mais, pour Suzanne Citron, historienne et membre du groupe Aggiornamento, « les programmes scolaires sont, aujourd'hui, un méli-mélo thématique et historiographique ». En filière générale, les classes de 4<sup>e</sup> abordent en géographie, depuis l'an dernier, les mobilités humaines avec « une étude de cas au choix, dont un flux migratoire du Maghreb vers l'Europe ».

En 3<sup>e</sup>, dès cette année, les élèves traiteront en histoire « un siècle de transformations scientifiques, technologiques, économiques et sociales » avec une étude s'appuyant sur « un siècle d'immigration en France ». En première, depuis l'an dernier, les élèves abordent le thème, en histoire, « croissance économique, mondialisation et mutations des sociétés depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle » avec une étude : « l'immigration et la société française au XX<sup>e</sup> siècle ».

Avec l'histoire de la colonisation et de la décolonisation, ce sont là les seules références parfaitement explicites à l'histoire de l'immigration postcoloniale en France. « Il y a encore 5 ans, rappelle Peggy Derder, responsable du département Education à la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (CNHI), les enseignants qui abordaient le sujet étaient les plus motivés. » Aujourd'hui, les programmes leur enjoignent de le faire. De plus, de nombreuses autres entrées, par le biais des langues vivantes, de la littérature, des arts plastiques, donnent l'opportunité aux enseignants d'aborder la question de façon différente.

Alain Barbé réalise un rapport, chaque année depuis 2006, sur le Groupe de réflexion et de pratiques pédagogiques « Séquences pédagogiques » pour la CNHI. Il en profite pour faire un point sur l'enseignement de l'histoire de l'immigration à l'école. « Le contenu des nouveaux programmes est assez ambigu sur la question de l'étude de l'immigration. Il est loin, me semble-t-il, de faire la place que l'on pouvait espérer à

l'histoire de l'immigration en France », signale-t-il pour l'année 2010-2011. « Par contre, on voit l'étude des migrations internationales se généraliser à tous les niveaux de l'enseignement de la géographie », tempère-t-il.

2006 a été un tournant majeur, tous les historiens interrogés s'accordent à le dire, mais, finalement, « l'enseignement de l'immigration est encore partiel et partial », estime Halima Aït Mehdi, attachée de recherche en histoire à l'université de Picardie. Selon elle, l'enseignement de cette thématique large se concentre avant tout, en pratique, sur l'immigration intra-européenne. Elle en donne aussi une vision misérabiliste.

Dans les programmes, la colonisation est dissociée de l'histoire nationale. « L'histoire coloniale est intégrée dans une partie du programme qui concerne l'Europe, comme si elle était étrangère à l'histoire de France », souligne Halima Aït Mehdi. « Elle est aussi encore présentée exclusivement du point de vue français et comme si rien n'existait avant la colonisation, en Afrique », continue-t-elle.

Pour la jeune chercheuse, l'enseignement de l'histoire de la colonisation et de l'immigration postcoloniale est biaisé parce que « les représentations inhérentes à la colonisation - une altérité radicale et inférieure - n'ont pas été déconstruites et restent ancrées dans l'inconscient collectif. » Pour Suzanne Citron, « nous avons enlevé les stéréotypes du roman national mais nous ne sommes pas parvenus à nous en passer. »

Présent dans les programmes mais intrinsèquement biaisé, l'enseignement de l'immigration est ensuite laissé à la discrétion des enseignants alors qu'ils ne sont pas nécessairement pourvus du bagage nécessaire pour traiter cette question sereinement. Sophie, 25 ans, débute en septembre sa toute première année en tant que professeur d'histoire géographie, au lycée, à Marseille. Elle reconnaît qu'un professeur qui a obtenu le CAPES pour enseigner au lycée et au collège, peut fort bien avoir réalisé l'ensemble de son parcours à l'université sans jamais avoir abordé, en cours, la question de l'immigration et a fortiori de l'immigration postcoloniale. « Le système d'options greffées à un tronc commun réduit à l'épistémologie permet à chaque étudiant en histoire de s'intéresser à certains sujets seulement », explique-t-elle.

« On compte encore aujourd'hui sur la formation continue des enseignants et leur curiosité personnelle », reconnaît Benoît Falaize, auteur du rapport de référence « Enseigner l'histoire de l'immigration à l'école », en 2007. Cet enseignement suppose donc un engagement personnel de l'enseignant d'autant plus élevé que l'histoire de l'immigration appartient aux « questions vives » en histoire. « Lorsque j'ai commencé mon cours sur la décolonisation, je n'avais pas même fini d'écrire le titre du chapitre au tableau que je sentais que la classe bougeait, remuait. Les élèves étaient intéressés par le sujet », raconte Sophie.

Face à des réactions parfois vives, l'enseignant doit être certain d'apporter les bonnes réponses. Le risque est d'être tenté d'éviter le sujet plutôt « que de se mettre en danger, de risquer de perdre le contrôle de sa classe », explique Sophie. La CNHI tente de pallier le manque de formations théorique et pédagogique des enseignants. « Nous élaborons des ressources pédagogiques, des dossiers destinées aux enseignants pour les préparer du mieux possible à aborder l'histoire de l'immigration », explique Christiane Audran-Delhez, professeur-relais pour l'Académie de Versailles auprès de la CNHI. « Nous les mettons en garde, par exemple, contre la tentation d'aller solliciter la mémoire familiale de leurs élèves. Ils sortiraient du rôle de l'enseignant et pratiqueraient une forme d'assignation identitaire », souligne Peggy Derder.

Chaque année, environ 200 personnes bénéficient des stages dans les IUFM et des journées académiques organisés par la CNHI. Cependant, dans son dernier rapport, Alain Barbé, formateur en histoire à l'IUFM de Versailles à l'Université de Cergy-Pontoise, souligne, manifestement désabusé, que « le démantèlement des IUFM a fait perdre à la CNHI un relais primordial dans le monde enseignant. »

Enfin, dernière épreuve à franchir pour les enseignants : le temps. « Les programmes d'histoire en terminale L sont élaborés pour 114 heures de cours alors que l'année scolaire réelle n'en compte que 94. Je ne sais pas comment faire, je serai obligé de densifier les cours », s'inquiète Sophie. Le risque, là encore, est de voir l'histoire de l'immigration, parce qu'elle est peu enseignée aux professeurs, parce qu'elle est plus « risquée » à enseigner que d'autres faits historiques, faire les frais de programmes mal ajustés. ■





# Enseignement marocain en France

## L'histoire absente

L'histoire du Maroc et de la migration n'a qu'une place très mince, laissée entièrement à la discrétion de l'enseignant, dans l'enseignement délivré par le Maroc, en France. En dépit de leurs faiblesses, ces cours sont toujours très demandés et la Fondation Hassan II, qui en a la charge, peine à satisfaire toutes les requêtes.

Par Julie Chaudier

**A**vant, réclamer cet apprentissage n'était pas naturel. Aujourd'hui, c'est devenu une revendication légitime », estime Hanane, 33 ans. Toutefois, c'est dès 1983, qu'un accord, entre la France et le Maroc, a signé pour les Marocains émigrés en France, la possibilité d'apprendre l'arabe sous la leçon d'un professeur marocain. Depuis, des accords similaires ont été signés avec la Belgique, l'Espagne et l'Allemagne.

En France, organisé dans le cadre d'une commission mixte franco-marocaine, l'enseignement de l'arabe a lieu entre les murs des écoles publiques voire pendant les heures de classes règlementaires, sur les deniers du gouvernement marocain. « 85% du budget de la Fondation Hassan II [150 millions de dirhams/an] sert à financer les salaires des enseignants », rapporte Brahim Abbar, responsable du pôle Education, Action et Echanges culturels à la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger.

Depuis 1991, le nombre d'enfants à recevoir ces cours, chaque année, est passé de 34 000 à près de 63 000, en 2011. « Des cours interculturels ont été mis en place de façon complémentaire

», souligne Brahim Abbar. C'est dans ces cours, qui réunissent des enfants de toutes les nationalités autour de la langue arabe, que l'histoire du Maroc et sa culture peuvent éventuellement être évoquées par le professeur.

Pour le reste, le contenu et la forme des enseignements n'a pas fondamentalement évolué. Les cours d'arabe sont toujours des cours d'arabe classique. « Nous avons réfléchi, en France, à faire apprendre aux enfants un arabe usuel maghrébin, mais ce fut impossible à réaliser en raison des disparités entre les différentes langues orales », raconte Brahim Abbar.

Aujourd'hui, les professeurs marocains n'ont aucun manuel pour enseigner. En France, « seul un guide pour l'apprentissage de la langue arabe destiné aux enseignants existe », reconnaît M. Abbar. Toutefois, parce que la totalité de la demande n'est pas satisfaite, la Fondation est en train de mettre en place un enseignement à distance de la langue arabe par internet. « Nous pensons mettre en service, d'ici la fin de l'année, l'enseignement attaché au premier niveau », souligne M. Abbar. ■

### Il y a 20 ans : un enseignement inefficace

« C'était des cours de récréation plus que d'arabe », se souvient Jamila, 34 ans. « A l'époque, je ne mesurais pas leur importance », explique-t-elle. Les professeurs n'étaient pas toujours à la hauteur, « il n'avait aucune pédagogie, cela ressemblait plutôt à des cours de copiage », se rappelle Jamila. « Papa a rapidement préféré nous mettre à la mosquée pour apprendre l'arabe », explique Fatima A., 33 ans.



# Laurence de Cok

## Légitimation par l'enseignement de l'histoire

Les enfants d'immigrés, en France, doivent tenir une position parfois inconfortable quand se rencontrent l'histoire scolaire et leur mémoire familiale. Laurence de Cok, coauteur de « La fabrique scolaire de l'histoire » (Agone, 2009), explique à quel point l'enseignement de l'histoire de l'immigration est à la fois nécessaire et délicat.

Interview réalisée par Julie Chaudier

**L'histoire de l'immigration, enseignée à l'école a-t-elle une valeur particulière pour les enfants d'immigrés ?**

L'histoire de l'immigration et son enseignement à l'école sont extrêmement importants pour tous les élèves et ils ne doivent pas leur être réservés. Ils ne sont pas plus importants pour eux parce que leurs parents viendraient d'un autre pays.

Ces élèves sont nés, pour la plupart, sur le sol Français. Leur destiner l'enseignement de l'histoire de l'immigration c'est risquer de fantasmer un état d'origine qui n'est pas le leur. Il est extrêmement important de ne pas segmenter les classes, de ne pas considérer que chaque groupe culturel aurait ses propres besoins d'histoire.

**Mais l'enseignement de l'histoire de l'immigration dans les écoles n'a-t-elle pas une fonction de légitimation de la venue de leurs parents et par conséquent de leur présence ici ?**

La légitimation se fait dans le regard de l'autre. Enseigner cette histoire à tous, c'est permettre à ces enfants de se sentir légitimes par rapport à leurs amis en classe. Entendre parler à l'école de l'immigration postcoloniale inscrit les élèves dont les parents seraient immigrants dans une continuité. Cette histoire peut leur permettre d'obtenir certains éléments de compréhension sur leur situation qu'ils n'entendront pas nécessairement dans leur famille.

**Dans les cas où la mémoire familiale ne correspond pas à l'histoire institutionnelle, quelle position peut adopter l'enfant ?**

Lorsque j'étais professeur d'histoire dans un collège, avec ma classe, nous avons voulu recueillir le témoignage d'un ancien habitant des bidonvilles de Nanterre, or il s'est finalement désisté. L'une de mes élèves, dont les parents avait immigré, a proposé que l'on interroge son père : il n'avait pas vécu dans les bidonvilles, mais pouvait en parler. C'était la situation que je voulais éviter, mais nous y sommes allés. Le père a commencé à raconter ce qu'il connaissait des bidonvilles. Sa fille l'interrompt pour préciser qu'il n'y a pas vécu. Il lui répond que si. Elle insiste « non, tu n'y as pas vécu ! » Il persiste. Mon élève a fondu en larmes : elle ne pouvait pas accepter que son père ait vécu dans un endroit aussi terrible.

**Quelles conclusions tirez-vous de cette douloureuse expérience ? Le discours des enseignants peut toujours entrer en conflit avec le vécu de l'élève.**

Je pense qu'il faut être très prudent. L'école ne doit pas empiéter sur l'intime familial. Les enseignants ne sont pas formés pour ça, ils sont cantonnés à l'école et ne suivent pas l'élève dans sa famille. Sur ces questions historiques sensibles, ils doivent partir du savoir des élèves – le savoir social, acquis en dehors d'une démarche pédagogique - pour y intégrer des éléments de savoir et de vérité sans délégitimer ce qui se dit dans les familles. ■



# Connaître son histoire

## Difficile quand la famille et l'école se taisent

Les enfants des Marocains qui sont venus s'installer en France pour travailler connaissent mal l'histoire migratoire car leur famille, depuis toujours, et l'école, jusqu'à récemment, gardent le silence. Ce qu'ils en connaissent, ils l'ont appris par eux même.

Par Julie Chaudier

**A**ujourd'hui, « les enfants d'immigrés connaissent très mal et très peu l'histoire migratoire de leur famille quelque soit le pays d'origine de leurs parents ou les raisons de la migration », résume David Lepautre. En 2005, cet enseignant chercheur en histoire a coréalisé une enquête auprès de 80 élèves de 14 à 20 ans, enfants d'immigrés, en France : « Souvenirs de familles immigrées » (ed. Odile Jacob).

Ce qu'il constate aujourd'hui était déjà valable il y a plus de 20 ans. « Mes parents ne m'ont rien raconté du tout. Je savais qu'ils étaient venus pour le travail et c'est tout », témoigne Jamila, 33 ans, née en France de parents marocains. « Pour moi et pour mes amis de ma génération, les parents ne parlaient pas du tout de l'histoire de l'immigration », continue Hanane, 33 ans, née au Maroc et arrivée à 6 ans, en France, dans le cadre de l'immigration de travail de sa famille.

« Le projet migratoire est un projet de rupture : ce qui appartient au pays d'origine est mis de côté », explique Daniel Lepautre. Au contraire, Hanane estime « que pour la première génération à avoir émigré, ce n'était que temporaire. Il y a longtemps eu le mythe du retour ». Parler du Maroc au passé était alors absurde puisque l'installation en France n'était que temporaire.

Pour Fatima A., 32 ans, née au Maroc et arrivée en France quelques mois plus tard, si ses parents se sont tus c'est probablement « pour ne pas noircir le tableau ». « Ce devait être très douloureux, ils n'avaient sûrement pas envie de

partager ça avec leurs enfants », continue Hanane. Jamila sait que ses parents viennent de la campagne. « Ils sont analphabètes, ils n'avaient pas conscience du mouvement de masse auquel ils participaient », estime-t-elle.

A l'école, les enfants des Marocains de la première vague migratoire n'ont souvent rien appris sur le parcours de leurs parents puisque l'histoire de l'immigration n'a intégré les programmes qu'en 2006. Aujourd'hui, ils ont, comme tous les enfants scolarisés, une vision simpliste voire caricaturale de la colonisation et de l'immigration et ne font aucun lien entre elles. Toutefois, « les élèves qui ont un lien avec l'immigration postcoloniale sont plus nombreux à prendre en compte l'ambivalence bienfaits/méfaisants de la colonisation », note, Halima Aït Mehdi, attachée de recherche en histoire à l'université de Picardie. Selon elle, c'est une façon de prendre en compte les deux héritages.

A l'adolescence ou au début de l'âge adulte, parfois confrontés à l'image négative que la société leur renvoyait, certains enfants de Marocains immigrés se sont interrogés sur leur histoire familiale. « J'ai commencé à réellement en parler à l'adolescence. Dans mon collège, il y avait d'autres enfants d'immigrés, on a commencé à se raconter nos vies », explique Fatima A. « En grandissant, je me suis progressivement intéressée au Maroc », se rappelle Hanane. « Je me souviens avoir vu le reportage « Mémoire d'immigrés » de Yamina Benguigui : ce fut le début de ma prise de conscience », raconte Jamila. ■



Les enfants des Marocains qui ont émigrés en France ont appris, seuls, à l'âge adulte, tout ce qu'ils savent du pays d'origine de leurs parents et de leur histoire. Ecole défailante, parents mutiques, les « issus de » doivent faire leurs propres recherches historiques. Pistes.

Par Julie Chaudier

## « Histoire de l'immigration », Marie Claude Blanc Chaléard

Marie-Claude Blanc-Chaléard propose une analyse des phénomènes migratoires en France, notamment depuis les Trente Glorieuses (1945-1975). En respectant un découpage chronologique, elle insiste sur l'intégration de l'histoire des immigrés à l'histoire sociale de la France.  
*La Découverte, 2001*



## « Histoire politique des immigrations (post)coloniales », Ahmed Boubeker et Abdellali Hajjat (dir.)

Ce livre offre une vision panoramique et dynamique de l'histoire des luttes de l'immigration postcoloniale depuis un siècle. Rassemblant les meilleurs spécialistes du monde universitaire sur la question, il propose une vision politique, active de l'immigration qui rompt avec la perception commune d'une histoire à contre cœur.

*Amsterdam, juin 2008*



## « Aux origines historiques de l'immigration marocaine en France (1910-1963) », Elkbir Atouf

L'ouvrage traite des causes profondes qui ont présidé à l'émergence et à la naissance des premières migrations marocaines en France : la colonisation, la première guerre mondiale, l'évolution des processus sociaux, sans nier le choix de la politique économique du Maroc indépendant. Ce dernier n'hésitait pas à orienter l'émigration depuis les régions protestataires.

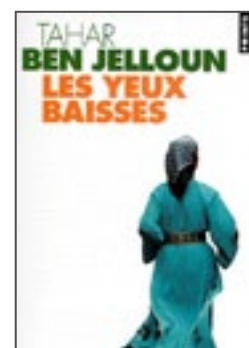
*Connaissances et savoirs, 2009*



## « Les yeux baissés », Tahar Ben Jelloun, roman

Une jeune Berbère vit dans un village misérable du Sud marocain avec sa mère, tandis que son père est parti travailler pour un pays qu'elle appelle « La France ». Bientôt, le père revient et emmène sa famille à Paris. La petite-fille aux yeux baissés découvre l'enchantement de la ville. Puis, avec l'adolescence : les désillusions, la violence, le racisme.

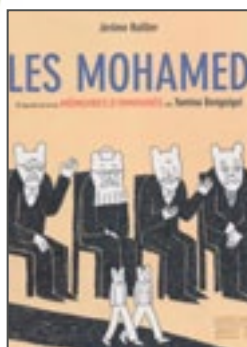
*Seuil, 1997*



## « Les Mohamed », Jérôme Ruillier, BD

« Les Mohamed » adapte sous forme de roman graphique, aux dessins poétiques et doux, les témoignages, parfois terribles, rarement plaintifs, recueillis par Yamina Benguigui dans son documentaire « Mémoires d'immigrés ».

*Sarbacanes, 2011.*



## 03 — Pancake avec amlou —



# Mokhtar

## Citoyen offshore par procuration

« Oyé, oyé, Marocaines et Marocains du monde, je viens vous annoncer une grande nouvelle ! Alors de grâce, prêtez moi l'oreille ne serait-ce que 30 secondes. Le gouvernement de sa Majesté, a enfin pensé à ses ouailles à l'étranger. Ameer et Cherkaoui ont préparé le texte et Fassi l'a chanté. Vous, citoyens offshore, le nouveau code électoral va tous vous mettre d'accord. Je viens annoncer aux chers enfants de la nation que vous pourrez enfin bénéficier du vote par procuration. »

Par Bouchta Jebli

**A** l'énoncé de cette nouvelle, créée par Ahmed Berrah devant les clients du café connu sous le nom de « Baghrir au sirop d'érable » très fréquenté par la communauté marocaine de Montréal, le brouhaha habituel s'arrêta... pour reprendre comme si de rien n'était 30 secondes plus tard. Seul Mokhtar Teyara vint prêter attention aux propos du Berrah.

- Ahmed, Ahmed, Ahmed, pourrais-tu me venir en aide ?
- Dis-moi cher ami, tu souhaites voter et accom-

plir ton devoir citoyen ?

- Je n'ai jamais voté, mais j'aimerais ne plus être un citoyen de seconde zone. J'ai entendu Nouzha Chuk Rooney...

- Chekrouni ?!

- Oui, voilà, notre ambassadrice, Nouzha Cheikh Rooney, à l'époque où elle était ministre de nous, elle a annoncé que pour voter, il fallait nous déplacer... au Maroc.

Moi je veux bien, mais qui va me payer le billet d'avion ? Je suis désolé, mais, moi, je ne vole pas assez pour pouvoir me payer un aller-retour en avion.

- Pourquoi parler d'avion puisque vous pouvez désormais voter par procuration ?

C'est alors que le propriétaire du café s'immisça dans la discussion, pour souffler à l'oreille de Ahmed quelques mots :

-Ne faites pas attention à Mokhtar monsieur Ber-rah. Il n'a plus vraiment toute sa tête. Ici les amis disent souvent de lui « El mokh... tar ! Ma bqa fbalo ghir Teyara ! ». (Le cerveau c'est envolé et il ne pense plus désormais qu'à l'avion)

Mais Ahmed n'écoula pas les ragots et expliqua toute la démarche pour que Mokhtar puisse devenir le premier citoyen offshore du café rebaptisé l'année dernière - en signe de bonne intégration - « Pancake avec amlou ».

Le pauvre Mokhtar s'exécuta et partit le lendemain au consulat pour établir une procuration pour sa sœur Samira restée à Oujda. La procuration, envoyée par la poste, mit 48 heures pour atterrir à Oujda et 3 semaines pour arriver chez Samira Teyara. Juste à temps pour participer aux élections législatives anticipées du 25 novembre 2011.

Un grand jour pour Mokhtar, une torture pour Samira qui a dû faire la queue des heures durant avant d'arriver devant l'urne. S'il y avait lenteur, ce n'était pas dû à l'affluence record, puisqu'il n'y avait que 12 personnes dans ce bureau de vote, mais plutôt à cause de l'inefficience des fonctionnaires sur place.

Le vieux binoclard prenait une heure pour retrouver votre nom sur la liste. Les téméraires citoyens devaient donc s'armer de patience. Samira, excédée, en était arrivée à s'armer de celles qui servent aux destructions massives. Si Samira Teyara devait être inspectée à ce moment là, elle serait classée, sans aucune équivoque, parmi les armes bactériologiques non conventionnelles.

Puis vint son tour, la pression redescendit d'un cran. Elle présenta sa carte d'électeur en même temps que la procuration de son frère offshore.

- Ah, c'est une procuration de l'étranger signé par le Consul. Il faut certifier la signature auprès du ministère à Rabat, lui expliqua le binoclard.

Samira croyant à une plaisanterie :

- Ahhh siiiii, vous ne voyez pas le tampon et la signature ? Consulat général du Royaume du Maroc à Montréal ?!

- Lalalala, c'est la loi ya lala !

- Comment ca ? Vous ne faites pas confiance en votre propre consul ? Et si c'était une procuration établie auprès de l'administration canadienne. Je devrais me rendre à l'ambassade canadienne pour certifier la signature ?

- Là c'est une question piège. J'ai le droit d'appeler un ami. Une minute !

Le binoclard appela immédiatement, le ministère des Affaires étrangères pour poser la question à un responsable, pendant que Samira décrochait un petit rire nerveux.

- Oui mssiou. Oui Sidi. Affirmatif... oui. Reçu 5 sur 5, votre honneur.

Il raccrocha avec un sourire de satisfaction. La question piège n'en était plus une.

- J'ai la réponse. Si c'est une procuration d'un consul, il faut la certifier au ministère. Si par contre c'est une procuration émanant de l'administration canadienne, elle est valable. Aucun problème !

Samira, n'en croyant pas ses oreilles :

- Donc vous ne faites pas confiance en votre propre administration basée à l'étranger, mais vous accordez du crédit à une administration étrangère ? Ma domta fel Maghrib, fa la tasta-ghrib ! (Au Maroc, rien ne doit vous surprendre !)

Samira n'en pouvant plus, asséna un coup de sac à main sur la tête du binoclard, envoyant valser contre un mur ses lunettes. Les forces de l'ordre intervinrent rapidement et embarquèrent la pauvre Samira, surprise par sa propre violence.

Le lendemain, les journaux écrivaient : « Samira, une membre du Mouvement du 20 février, connue par les services de police pour être une islamiste athée de gauche, a lâchement agressé un pauvre fonctionnaire handicapé qui tenait un bureau de vote. Preuve est faite que des forces ennemies du Royaume ne souhaitent pas voir la démocratisation du Maroc se concrétiser dans le cadre d'un processus électoral transparent. » ■



# Elections en Espagne

## Le Parti Populaire au pouvoir, quels impacts sur les relations maroco-espagnoles ?

**Le 20 novembre, les Espagnols éliront, lors d'un scrutin anticipé, la formation qui devra diriger leur pays durant les quatre prochaines années. Les Parti Populaire (PP), souvent très critique vis à vis du Maroc, est donnée favori. Quelles conséquences pourraient avoir un retour du PP au pouvoir sur les relations des deux pays et sur les Marocains d'Espagne ?** Par Oumar Baldé

**L**e Maroc a toujours eu des relations fluctuantes avec l'Espagne. Elles dépendaient souvent de la couleur du parti au pouvoir. » Ce constat du journaliste marocain Nabil Driouch est particulièrement d'actualité à l'approche des élections législatives anticipées en Espagne. Le 20 novembre, les Espagnols sont appelés aux urnes pour élire la formation qui dirigera ce royaume du nord méditerranéen pendant les quatre prochaines années. Après huit ans de gouvernement socialiste, marqués notamment par des crises économiques qui font aujourd'hui tanguer le navire ibérique, les électeurs devraient vraisemblablement confier les affaires à l'opposition.

Selon différents sondages, le Partido Popular, le Parti populaire espagnol (PP) arrive en tête des intentions de vote. Le même qui avait poussé le Parlement européen à condamner le Maroc après le démantèlement du camp de Gdim Izik

en novembre 2010. Son chef de file, Mariano Rajoy, devrait être le prochain locataire du Palais de la Moncloa, la résidence du président du gouvernement espagnol. Un changement d'homme qui risque de se traduire, pour le Maroc, par une nouvelle période de cohabitation difficile avec le voisin espagnol.

### Cohabitation difficile

Les relations maroco-espagnoles ont toujours souffert de l'arrivée au pouvoir des hommes de la droite espagnole. Ce fut notamment le cas lors des huit ans de Mandat José Maria Aznar, entre 1996 et 2004. Une période marquée par de nombreuses disputes entre les deux royaumes. Ces crises ont connu leur paroxysme en 2002, lorsque le gouvernement espagnol avait décidé d'occuper l'îlot Leila, situé aux larges des côtes marocaines. L'armée espagnole avait débarqué sur ce lopin de terre pour en chasser une poignée

d'éléments des forces sécuritaires marocaines. La crise avait même nécessité l'intervention des Etats-Unis pour calmer leurs alliés espagnols et marocains.

## Le Sahara

Si l'arrivée au pouvoir, en 2004, du socialiste José Luis Rodríguez Zapatero n'a pas toujours été synonyme de l'entente espérée entre Rabat et Madrid, que dire alors d'un retour du PP ? Les dossiers qui fâchent ne manquent pas : à commencer par l'éternelle question du Sahara, qui, selon Taïeb Fassi Fihri, ministre marocain des Affaires étrangères et de la Coopération, constitue « le thermomètre des relations entre le Maroc et l'Espagne ». Le Parti Populaire parle toujours d'une « autodétermination du peuple sahraoui », aux antipodes du plan d'autonomie proposé par le Maroc. Pour Bernabe Lopez Garcia, professeur d'Histoire de l'islam contemporain, au département des Etudes arabes et islamiques, à l'Université autonome de Madrid, « il faudra s'attendre à des malentendus [entre les deux pays] si le PP maintient cette position. »

## Sebta et Melilia

Autre épine, les présides de Sebta et Melilia sous autorité espagnole, respectivement, depuis 1580 et 1497. Le Maroc continue de les revendiquer, même s'il le fait de moins en moins fort. Le royaume est beaucoup plus occupé à renforcer son contrôle sur le Sahara, une ancienne colonie dont les Espagnols se sont définitivement retirés en 1976, suite aux accords de Madrid entre le Maroc, la Mauritanie et l'Espagne, consacrant le partage de ce territoire. « La gestion de ce dossier dépend aussi du gouvernement marocain qui sera formé à l'issue des législatives anticipées du 25 novembre prochain au Maroc », estime Bernabe Lopez Garcia. Selon lui, cette question ne reviendrait sur le devant de la scène que si des partis nationalistes comme l'Istiqlal remportaient les élections au Maroc et la remettraient sur la table des discussions. La réouverture de ce débat n'est ni probable, ni impossible entre le Maroc et l'Espagne.

## Immigration

Pour les Marocains d'Espagne, par contre, le retour probable du PP de Rajoy sonne comme l'annonce de l'arrivée d'un ouragan destructeur. Dans le contexte actuel de crise économique, le Parti Populaire fait de l'immigration l'un de

ses principaux thèmes de pré-campagne électorale. Les 728 234 immigrés marocains établis chez le voisin ibérique (en 2010, selon l'Observatoire espagnol permanent sur l'immigration) sont dans le collimateur du PP et de ses alliés de la droite radicale espagnole. Les Marocains, environ 30% du total des immigrés établis en Espagne, constituent la première communauté étrangère, hors Union européenne, à bénéficier de la sécurité sociale espagnole. Ils devraient également pouvoir participer aux prochaines élections locales espagnoles, en vertu du principe de la réciprocité consacré par la nouvelle constitution marocaine.

Autant de droits qui ne sont pas du goût du PP et des partis d'extrême droite des différentes communautés autonomes espagnoles. Depuis l'annonce, par la ministre espagnole des Affaires étrangères, Trinidad Jiménez, du droit de vote des Marocains aux élections locales, des voix ne cessent de s'élever pour fustiger cet acquis. En Catalogne, le PXC (Plateforme pour la Catalogne) a même appelé à « l'extermination » des Marocains.

## La religion

« Une question dangereuse subsiste entre le Maroc et l'Espagne », selon Bernabe Lopez Garcia : la religion. Récemment, un rapport des services secrets espagnols rendu public pointait du doigt la tentative par le Maroc de contrôler ses ressortissants en Espagne, via des associations musulmanes à la solde du pouvoir marocain. « La présence des services secrets [marocains] sur ce terrain religieux constitue un danger », selon l'universitaire espagnol. Reste à savoir comment les futurs gouvernements marocain et espagnol s'attèleront à gérer ce dossier ainsi que les autres questions dont dépend leur bonne cohabitation.

Le PP sera tiraillé entre « la Realpolitik qui l'obligera à revoir sa copie et les exigences des partis extrémistes de la droite », ajoute Bernabe Lopez Garcia, pour qui, « l'Espagne, dans cette période de crise économique, ne peut pas se permettre d'entretenir des relations tendues avec un voisin aussi important que le Maroc. » Il n'exclut pas de voir le PP adoucir son discours une fois au pouvoir. Quant au Maroc, le spécialiste des relations maroco-espagnoles espère que « la nouvelle constitution va permettre d'entrer dans une nouvelle étape moins idéologique et plus réaliste dans la façon de faire la politique. » ■



# Maroc

## Exportations textiles

**La Chine se retourne, les Européens se détournent, le Maroc en profite. Un changement de stratégie des opérateurs chinois pousse, depuis le printemps 2010, les donneurs d'ordre européens du secteur textile à reporter leur attention sur les pays du Maghreb et la Turquie pour sous-traiter leur production. Le Maroc fait face à un nouvel afflux de demandes auquel il peine à répondre.**

Par Julie Chaudier

**6** 000 opérateurs textiles ont été formés et embauchés dans les entreprises marocaines du secteur textile, entre début avril et début juillet. 6 ans après la fin douloureuse des Accords MultiFibre (AMF) avec l'Union européenne, 3 ans après la crise du secteur en Europe, les entreprises reçoivent, cette année, tellement de commandes venues de l'autre côté de la Méditerranée qu'elles ne parviennent plus à toutes les honorer et embauchent massivement. Les groupes européens Beaumanoir et Tesco envisageraient aussi de s'implanter au Maroc.

Lors de la 6<sup>e</sup> édition du salon professionnel du textile, tenu à Paris du 8 au 10 février, l'AMITH (Association Marocaine du Textile et de l'Habillement) avait annoncé que le secteur ouvrirait, à très court terme, 20 000 nouveaux postes. Une situation qui n'est pas seulement symptomatique de la reprise des exportations marocaines du secteur - 28,5 milliards de dirhams de chiffre d'affaires en 2010 - mais aussi de l'état de fai-

blesse dans lequel l'avait laissé la dernière crise, en 2008 et 2009.

Avec la fin partielle des AMF, au 1er janvier 2005, « le Maroc est passé d'un marché textile européen quasiment administré, où le Maroc, notamment, bénéficiait de préférences, à une situation où il était mis sur un pied d'égalité avec des compétiteurs redoutables », explique Mohamed Tazi, secrétaire général de l'AMITH. La Chine était le premier d'entre eux. En l'espace d'un an, en 2005, la Chine avait vu augmenter ses exportations textiles à destination de l'Europe de 45% au dépend des productions des pays d'Europe de l'est et méditerranéens.

Le secteur textile marocain s'était alors rapidement repositionné sur le fast fashion : des séries de vêtements courtes, des délais et des coûts de livraison réduits. Sa position géographique lui a permis d'investir ce créneau sans craindre la concurrence asiatique. Se faisant, le Maroc a



aussi repositionné ses flux d'exportations. « Le secteur a beaucoup investi dans ses relations avec le Royaume Uni au point qu'il est devenu le troisième débouché des produits marocains », souligne Mohamed Tazi.

En 2008 et 2009, deux événements majeurs marquent cette relation de dépendance. D'une part les principaux clients des entreprises marocaines, entrent dans une phase sévère de restructurations internes, liées à la crise financière internationale. « Il y avait des villes entières, au Maroc, qui ne travaillaient que pour Marc and Spencer », rappelle Mohamed Tazi. D'autre part, une livre sterling qui valait jusque là 16 à 17dh, ne vaut bientôt plus que 13 à 12dh. « Pour une même livraison en livres, l'exportateur marocain, qui consent le même coût, rapatrie un montant en dirham inférieur de 30% à ce qu'il gagnait par le passé », explique le secrétaire général de l'AMITH.

Les conséquences de la crise sur le secteur sont terribles. La zone de Rabat-Salé passe de 70/80 entreprises textiles à à peine plus d'une dizaine d'entreprises après la crise. « Ce qui est encore plus regrettable, insiste Mohamed Tazi, c'est que ce sont ces entreprises là qui étaient les mieux structurées, celles qui respectaient le mieux les codes de conduites internationaux. » Les deux premiers mois de l'année 2009 marquent une chute de près de 30% des exportations marocaines par rapport à la même période de l'année précédente.

Le gouvernement marocain, pour sortir de la crise, décide un plan de soutien dont bénéficie le secteur textile, au même titre que 3 autres secteurs cruciaux de l'économie. La chute des exportations, grâce aux perfusions de l'Etat, est

contenue à 6 ou 7% à la fin de l'année 2009, contre 30%, pendant, les deux premiers mois de l'année. Au total, le plan de soutien n'a bénéficié qu'à 400 entreprises sur les 1600 que compte officiellement le Maroc. Une centaine d'entreprises, qui réalisaient, à l'exportation, entre 4 et 5 milliards de dirhams de chiffre d'affaires, ont définitivement fermé leurs portes.

### Rebond salutaire

En avril 2010, le secteur textile international connaît un nouveau bouleversement : la roue tourne au bénéfice du Maroc et des autres pays proches de l'Europe. L'Asie et la Chine voient leurs coûts de production et de transports augmenter considérablement. En Chine, outre les augmentations de salaires concédées, le secteur change de stratégie : il sélectionne les commandes les plus rémunératrices et celles qui correspondent aux caractéristiques de son marché, d'autre part, il s'oriente de plus en plus manifestement vers sa demande intérieure. Les donneurs d'ordre européens ne trouvent donc plus leur compte en Chine et se tournent à nouveau vers la Tunisie, le Maroc, l'Égypte et la Turquie pour ne citer que les principaux.

La demande des donneurs d'ordre se redresse, en témoignent les chiffres de créations d'emplois, mais le secteur marocain, affaibli par la crise de 2008 et 2009, ne s'est pas préparé à relever pareil défi. « Les aides du gouvernement nous ont permis de sauvegarder le secteur, mais nous aurions pu faire beaucoup mieux si nous avions anticipé la reprise », estime Mohamed Tazi. Il prévoit, toutefois, un chiffre d'affaire avoisinant les 31 milliards de dirhams d'exportation pour l'ensemble de l'année 2011. 18.5 milliards étaient déjà acquis début juillet. ■

### Textile : le Maroc imite la Chine

Après avoir bénéficié au maximum, pendant 5 ans, de ses exportations vers l'Europe, la Chine a décidé de changer de stratégie. Le marché de plus d'un milliard de consommateurs, qui attire tant les entreprises étrangères, devient un débouché pour les entreprises chinoises elles mêmes. Le secteur textile marocain pourrait, lui aussi, changer sa stratégie. « Une étude récente, que l'AMITH a commandé, a évalué le marché intérieur marocain à 40 milliards de dirhams », insiste le secrétaire général de l'AMITH. Une somme supérieure au chiffre d'affaires record réalisé par le Maroc à l'exportation, en 2007, de près de 32 milliards de dirhams. Pour que les entreprises marocaines puissent répondre à cette demande intérieure, elles devront développer une filière complète depuis le fournisseur de matière première jusqu'au distributeur. Autant de maillons d'une chaîne qui manque encore puisqu'elles se sont longtemps contentées de sous traiter ou co-traiter les demandes européennes.

# France

## le Marché du halal livré à lui-même



Certaines élevages et boucheries s'adressent directement au consommateur. La SARL Xelot d'élevage et abattage de volaille, dans la Meuse, affiche sa bonne volonté sur internet.

**Le commerce du halal est un marché émergent en France avec une croissance annuelle de 15% selon le cabinet d'études Solis, spécialisé dans le marketing ethnique. Dans ce business, « tout n'est pas vraiment halal dans les produits halal ». En l'absence d'une réglementation unique et avec des dizaines de certificateurs, les scandales de faux halal se sont multipliés au grand dam des consommateurs. Rétrospective.**

Par Ibrahima Koné

**A**vec une croissance de 15% par an, le marché du halal a atteint près de 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, en 2010, selon le cabinet d'études Solis spécialisé dans le marketing ethnique. Cette forte progression s'est faite en l'absence de réglementation et de cahier de charges uniques pour les différents certificateurs qui se sont multipliés, en parallèle. Le secteur compterait une cinquantaine d'entreprises de certification halal en 2010 selon l'Association de sensibilisation, d'information et de défense des consommateurs musulmans (ASIDCOM).

### Du porc dans des produits certifiés halal

Face à son importante croissance, la presse s'est progressivement intéressée au marché du halal. Des révélations alarmantes ont été faites dans l'émission « Questions à la une », le 16 septembre 2010, sur la chaîne belge RTBF. Des traces de viande porcine avaient été relevées dans 7 produits sur les 25 testés alors qu'ils étaient tous certifiés halal. Deux d'entre eux en contenaient de fortes doses. Le reportage apprend que seul 5% des produits certifiés halal fabriqués en Belgique, qui fournit d'autres pays européens, le sont vraiment. Dans l'hexagone aussi, le magazine de CB News, les chaînes France 24 et surtout Canal+ ont tous enquêté sur le marché du halal. Ils ont tous constaté un défaut de contrôle avant de s'interroger sur la bonne foi et la crédibilité des certificateurs.

Janvier 2011, en France, un autre scandale éclate : le site debat-halal.fr révèle la présence « d'ADN de porc » dans des saucisses de volaille Knacki supposées halal, de la marque Herta, appartenant au groupe Nestlé. Après avoir analysé de plusieurs échantillons de différentes marques, « les statistiques sont plus que terrifiantes : dans 8 produits sur 10 la présence de porc est décelée », écrit debat-halal.fr. La contre expertise demandée par la Mosquée de Paris, responsable de la certification de Herta, indique, au contraire, « l'absence de toutes traces d'ADN de porc dans les produits concernés ». Toutefois, l'expertise de la mosquée de Paris n'a pu être vérifiée jusqu'à pré-

sent et l'objectivité du portail internet a aussi été mise en question.

### Les mosquées d'Evry et de Paris visées ?

Les deux plus importants certificateurs du halal en France ont déjà fait l'objet de soupçons par le passé. En septembre 2010, les mosquées d'Evry et de Paris, ont été mises en cause par Bernard Godard, un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur. Ces lieux de culte « réalisent des audits. On n'est donc pas dans une vérification systématique. Des produits non halal peuvent entrer dans la composition des produits », avait-il affirmé à propos des deux mosquées.

Cette année, deux nouvelles affaires ont secoué les mosquées d'Evry et de Paris. Au mois de mai, le groupe Casino a mis fin au contrat le liant à Socopa car les produits de la filiale du groupe Bigard, bien que ne contenant pas de porc, n'étaient pas halal. Socopa était pourtant certifiée par l'ACMIF-mosquée d'Evry et la SFCVH-mosquée de Paris. Quelques mois plus tard, en août, c'est au tour de la chaîne de restauration rapide Quick, de demander un audit sur les viandes halal. Cet audit est motivé par le fait que « c'est la mosquée d'Evry qui nous a conseillé Socopa mais, comme la mosquée et

l'entreprise sont mises en cause dans une autre affaire, nous allons procéder à un contrôle externe d'ici au mois de septembre. »

A la veille du ramadan 2011, Canal+ a rediffusé son reportage « Halal : les dessous du business », déjà diffusé le 11 octobre 2010. Cette fois, le reportage initial a été porté à 52 minutes. Il a jeté un pavé dans mare car après sa diffusion, 8 élus musulmans ont demandé la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire afin de faire la lumière sur le marché du halal.

D'après les résultats de la dernière enquête de Solis sur le marché du halal, menée fin 2010, 2011 sera une année de « maturation et de consolidation » pour le marché du halal. En l'absence de textes réglementaires et d'une meilleure volonté politique, il restera toutefois difficile de déceler le vrai du faux halal. ■

## 8 élus musulmans demandent une commission d'enquête





# Certification halal

## Laisser faire, laisser passer

**Tromperies, démarches frauduleuses, le halal est un marché juteux où tous les coups sont permis au détriment des consommateurs musulmans. Qui sont les vrais responsables ? Les gros industriels qui veulent s'accaparer un marché de plus de 5 milliards d'euros ? Les organismes de certifications ? Les instances religieuses qui peinent à s'accorder sur une charte unique ?**

Par Khadija Tighanimine

**E**n France, plus d'une cinquantaine d'agences de certification halal existent. Cependant, elles n'ont pas une définition unique de ce que doit être la certification halal. La confusion règne tant pour les acteurs du halal que pour les consommateurs, d'autant que toute production halal se soumet à certaines règles, de l'abattage jusqu'à la transformation des produits. Il faut donc passer par différents acteurs : du contrô-

leur en amont de la chaîne au sacrificateur, pour finir avec le certificateur qui détermine si le produit est halal ou non.

L'explosion du marché du halal et son industrialisation de masse a laissé apparaître des failles concernant le respect de chacune des étapes qui garantissent la traçabilité de la production. Des enquêtes médiatiques mais aussi des analyses

en laboratoires commandées par une association de consommateurs musulmans, l'ASIDCOM, notamment dans l'affaire des knackis halal, ont révélé au grand jour les tromperies et le laisser-aller des industriels.

Les organismes de certifications aspirent à plus de rigueur et jouent la transparence, c'est notamment le cas de l'association AVS, reconnue pour sa fiabilité. Acteur du halal depuis 20 ans, AVS a plus de 150 employés qui contrôlent et certifient selon le rite halal orthodoxe. Fethallah Otmani, directeur général de l'association, explique que chaque employé bénéficie obligatoirement d'une formation théorique et pratique dispensée par un organisme indépendant qui ne forme pas seulement les contrôleurs AVS.

Dans cette association, tout est sujet à contrôle, de la réception de la matière première à la phase de mise en production, ce qui lui vaut sa renommée. La charte AVS est une des plus rigoureuses et le caractère non lucratif de l'association appuie l'idée d'un organisme intègre et exclusivement au service des consommateurs. Toutes les entreprises de certifications ne sont pas indépendantes et c'est là que le bât blesse. Les associations de consommateurs appellent donc à la vigilance.

Parallèlement, toutes les agences de certification ne composent pas de la même manière avec les industriels : certaines, comme AVS, ont des procédures de suivi très pointues et d'autres non.

### **La complaisance des mosquées**

La succession des affaires Herta, Quick ou encore Fleury Michon a pointé du doigt la complaisance des grandes mosquées de Paris, Evry et Lyon seules habilitées à délivrer des cartes de sacrificateurs et possédant chacune leur propre entreprise de certification. Leur statut privilégié explique en partie le manque de transparence et d'intransigeance avec les industriels; en témoigne l'absence de contrôles, excepté dans le cas de la mosquée de Lyon qui emploie ses propres contrôleurs.

Toutefois, au-delà de ce qui se passe en usine ou dans les organismes de certification, c'est en amont que le problème se pose. Il n'existe, à l'heure actuelle, aucune réglementation en matière de halal à laquelle se soumettraient tous les acteurs du marché. Comme pour le bio, le halal nécessite un label reconnu par tous, certi-

fié et contrôlé par les instances compétentes afin d'arriver à une transparence et à une qualité de produits irréprochables.

### **De la nécessité d'un label « fièrement halal »**

Alors que Casino décide de retirer tous les produits Socopa halal, et que Fleury Michon supprime toutes traces halal de son site, d'autres supermarchés continuent à commercialiser leurs propres produits non contrôlés.

Cette anomalie est à l'origine du débat sur le faux halal que Bernard Godard, consultant sur les questions liées à l'islam auprès du ministère de l'intérieur, pointe du doigt. Pour lui, il est impératif que les responsables du culte musulman éditent une charte halal et que les grandes mosquées assurent l'application des règles qui en émanent.

Sans cette charte, l'escroquerie à travers les certificats de complaisance et l'absence de contrôles rigoureux persisteront. Le laisser-aller de ces dernières années a laissé libre cours à la massification des fraudes. Aujourd'hui, 8 élus musulmans réclament une commission d'enquête parlementaire sur le halal, souhaitant la création d'un véritable label et d'un organisme central de contrôle.

En face, Claude Guéant a affirmé, sur Libération.fr, qu'il n'est « pas question que l'Etat aille se mêler des affaires religieuses ». Ce vide juridique persiste car les différents acteurs de la communauté musulmane n'arrivent pas à trouver un terrain d'entente, en dépit de la charte proposée par le CFCM. Conséquence d'un choix politique pour certains, refus d'impliquer l'Etat pour d'autres, la situation du halal restera la même si chacun campe sur ses positions.

La question de la responsabilité dans le secteur du halal a mis en lumière un problème : la nécessité d'une définition unique de la certification du halal. Malgré les discussions, les intérêts divergent et le véritable défi à relever, aujourd'hui, est de parvenir à un consensus parmi les acteurs du halal. S'ils ne font aucune concession, ils n'aboutiront à aucune réglementation. Elle est pourtant plus que nécessaire dans un secteur où la traçabilité n'est pas accessoire. Comment l'Etat peut-il continuer à tolérer que les dysfonctionnements en matière de contrôle et d'étiquetage affectent négativement la protection des consommateurs et leur droit à l'information ? ■





# Médiatisation

## Emergence du consommateur musulman

La diffusion de reportages et la parution d'articles de presse dans les médias généralistes, et non plus seulement communautaires, a permis de faire émerger la problématique du faux halal. Les responsables ne peuvent plus compter sur l'ignorance des consommateurs musulmans.

Par Khadija Tighanimine

**L**e Figaro, la Tribune de Lyon, Le Parisien... ont laissé entrevoir des failles plus que béantes et mis en cause l'opacité du marché du halal. Pour preuve, les archives en ligne du Figaro recensent 45 articles concernant le halal, 5 pour la Tribune de Lyon, 286 pour le Parisien, 1050 sur Rue89, 71 dans le Monde [depuis le début de l'année].

Non seulement, la presse généraliste s'est saisie de cette problématique, mais elle se réfère aussi désormais aux médias communautaires spécialistes de la question, tel Al-Kanz. Fateh Kimouche, son auteur, a même fait l'objet d'un reportage dans l'émission Initiative de France Info qui s'intéresse à l'actualité des « quartiers ». Parmi ces reportages, le dernier en date, « Halal : les dessous du business », rediffusé la veille du mois de Ramadan 2011 sur Canal +, est sans doute celui qui a le plus marqué les esprits.

Progressivement, la médiatisation des scandales a abouti à l'émergence d'un consommateur musulman exigeant. Il prend conscience de la nécessité d'agir à son niveau et de ne plus attendre des institutions qu'elles prennent les mesures nécessaires afin de remédier au problème du faux halal. La médiatisation du débat sur le

faux halal ne permet plus aux consommateurs de dire qu'ils sont mal informés.

Ainsi, une pétition a été lancée sur un site dédié, « Halal en danger », invitant toutes les personnes à se responsabiliser et « à s'accorder sur la définition du halal et sur les procédures de contrôle et de certification ».

**« Le consommateur doit devenir un consommateur et c'est à lui qu'il revient d'être vigilant. »**

Une réelle réflexion est en train de mûrir chez les consommateurs, en témoignent des actions insolites d'étiquetage dans les supermarchés des produits suspectés non halal. Initiative qui plait à Rachid Bakhalq, fondateur de Hal'shop le concept store 100% halal, pour qui « le consommateur doit devenir un consommateur et c'est à lui qu'il revient

d'être vigilant. »

Le besoin d'éducation accompagne cette prise de conscience. C'est en partie pour cette raison qu'ont été créées des associations de consommateurs telles que l'Union Française des Consommateurs Musulmans dont le but est, selon son secrétaire A. Habib, « de responsabiliser les personnes sur la nécessité de s'organiser autour d'actions efficaces telles que déposer plainte pour tromperie. Si les consommateurs se bougent les choses évolueront plus vite. » ■



# Halal

## A qui faire confiance ?

Dans le contexte d'un marché français du halal très flou, en l'absence d'une réglementation unique, la méfiance règne. Difficile d'y voir clair, difficile de savoir quels animaux ont été abattus selon le rite musulman. Quels sont les produits, accessibles sur le marché, dont les certificateurs sont fiables ?

Par Julie Chaudier

**A** lors que les affaires de faux halal se multiplient, le consommateur musulman a toutes les raisons de se méfier de la viande qu'il dispose dans son assiette. Comment être sûr que les animaux ont été abattus et la viande conditionnée selon le rite musulman ? Il ne le peut pas. Cependant, deux opérateurs du marché du halal sortent du lot, sans que quiconque puisse attester absolument de leur fiabilité à défaut d'une réglementation unique : la mosquée de Lyon et l'association AVS.

La mosquée de Lyon est habilitée à délivrer, comme les mosquées de Paris et d'Évry touchées par des scandales, à délivrer des cartes de sacrificateurs. Elle dispose de son propre organisme de certification : l'Association Rituelle de la Grande Mosquée de Lyon (ARGML). De réputation plus fiable que d'autres, la mosquée a cependant refusé de délivrer la liste des produits qu'elle certifie halal. Elle a expliqué que les industriels changeaient trop souvent de fournisseurs ou de pratiques pour donner une liste qui puisse servir de référence.

L'association AVS a accepté de livrer la majeure partie des produits en libre service qu'elle certifie. Elle certifie toutefois aussi des restaurants, des boucheries, des abattoirs et des centres d'élaboration des viandes. 95% produits que chacun pourra trouver en magasin et qui bénéficient de cette certification appartiennent seulement à deux marques : Biladi et Isla Délice. AVS ne certifie toutefois pas la marque dans sa totalité mais chaque produit spécifiquement. Il est aisé pour le consommateur de les reconnaître : ils portent sur leur emballage le logo du certificateur.

En cas de doute sur un usage abusif de l'estampillage AVS, l'association propose au consommateur de le lui indiquer via son site internet. De la même façon, en cas de doute sur un agrément, c'est-à-dire sur le document qui certifie que tel produit, enseigne, boucherie ... bénéficie bien de la certification AVS, l'association propose sur son site de faire une vérification immédiate en inscrivant le numéro d'agrément dans la base de données en ligne de son site. ■

### Produits Biladi



- Sauté de dinde, 500g
- Steak haché 100% pur bœuf, 800g et 900g
- Boulettes de bœuf, 750 g
- Nuggets de filets de dinde, 500g
- Escalopes viennoises, 500g
- Cordon bleu de dinde, 500g
- Burger de filet de dinde, 500g
- Sauté de dinde

(liste exhaustive des produits certifiés AVS)

### Produits Isla Délice



- Nuggets de poulet, 400g
- Cordon bleu, 800g, 400g, 500g, pack fam.
- Ailes de poulet, 400g
- Samoussas de dinde/de volaille, 200g
- 8 nems de dinde/de volaille, 280 g
- Kebab de poulet 400g
- 10 burgers à l'oignon
- ...

(liste indicative, la liste exhaustive compte 70 références)



# Younes Duret

## Designer hyperactif

Si vous n'avez pas encore entendu parler de lui, pas encore vu sa photo quelque part, si vous n'avez jamais rien lu sur lui, vous avez sans doute vu son meuble « Zelli ». Younes Duret, jeune designer franco-marocain pluridisciplinaire et prolifique est aussi DJ; il a écrit un livre, créé une web radio. Spontané, amusant et franchement talentueux, Younes évoque sa double culture, sa famille et ses rêves.

Par Rim Battal



**Q**ue ce soit avec le meuble « Zelli », le canapé « Ransa » ou encore le plateau à thé « Srone », Younes Duret, jeune designer franco-marocain, a su préserver la pureté des lignes tout en faisant du Zellige sa signature : dans toutes ses créations, sa double culture transparait comme une évidence. « C'est comme le cerveau : hémisphère droit, hémisphère gauche. L'un permet de comprendre le monde, l'autre de le ressentir. Ma double culture, c'est pareil. » Pour Younes Duret, la France est son hémisphère gauche et le Maroc son hémisphère droit : ses deux cultures sont indissociables.

Né à Casablanca, Younes a grandi à Arcachon, fait ses études de design à Paris; puis, débarquement à Marrakech pour ouvrir sa boîte de design en famille. Car Younes Design, c'est une entreprise familiale. Sa chargée de communication et manager n'est autre que sa sœur, Mia Duret, « et sans ma sœur, je n'en serai pas là [...] c'est comme si elle était la chef d'orchestre où je joue tous les instruments. C'est très dur, et elle y arrive », souligne-t-il, friand de métaphores.

### **Famille, je vous aime**

Très famille, Younes aime à raconter des anecdotes sur ses parents. Comme en novembre, quand sa mère, Khansa, psychologue de son métier, qui l'accompagnait à l'Art Fair d'Abu Dhabi, a tendu une crêpe à Jeff Koons, « elle ne savait pas qui c'était, elle lui a dit « goûte, tu vas adorer » », raconte Younes en riant. Il poursuit, « ma mère, c'est mon inspiration ». C'est avec beaucoup d'humour qu'il raconte également que son père, psychiatre était aussi membre du club des éleveurs de poules de race pure, « on a même des brahmas [une race particulière de poule] à la maison », assure Younes.

Mais ce qu'il ne dit pas, c'est qu'il n'est autre que le neveu du grand journaliste marocain Khalid Jamaï. Pourquoi le cacher ? « Je ne le cache pas... Je n'en parle pas, c'est tout. [...] En rentrant au Maroc, je voulais pouvoir me dire : si un jour je passe à la télé, à la radio, dans les magazines, ce n'est pas parce que je suis un Jamaï, mais grâce à ce que j'ai réalisé, grâce à mes créations », explique Younes Duret. Quand j'ai dit ça à mon oncle, il a rigolé et m'a dit « t'es vraiment un Jamaï ! »

### **« Petit Mouloud » Vs « Petit Robert »**

Younes a fini par y arriver. Invité à Luxe Radio, passé à l'émission GenY sur Médi 1 TV, innombrables articles dédiés à son œuvre dans la presse nationale et internationale, Younes Duret a également participé au TEDx, événement organisé dans le monde entier pour présenter les plus grandes créations, cette année. « J'ai passé deux mois à préparer les 18 minutes qui m'étaient accordées et trois jours pour travailler ma présentation », se souvient-il. Younes est un perfectionniste, un déterminé, mais aussi un contestataire. « Je n'aime pas les idées reçues », explique Younes. Pour mener la vie dure aux clichés, il a écrit un livre « ça m'a mis en rage de voir que dans le Petit Robert, la définition de « souk » c'est le désordre, explique Younes. Le souk n'est pas en désordre, c'est super bien organisé. Alors j'ai écrit le Petit Mouloud qui est la réponse au Petit Robert ». Il cherche un éditeur actuellement mais le trouvera-t-il ? Sans doute, car, pour lui, « tout est possible, il faut (juste) s'en donner les moyens. »

### **A quoi rêve Younes ?**

Aussitôt que Younes a voulu mixer, pendant son adolescence, il l'a fait ; quand il a voulu avoir une web radio, il l'a fait également. Il a même monté un label de musique à Paris. « Avec le mari de ma cousine, on avait monté un label de musique électro, [...] je les vendais sur Paris. Je faisais le tour de toutes les boutiques de vinyles de la ville pour faire rapide, se souvient Younes. J'ai des rêves, je les réalise ».

Younes a-t-il encore des rêves à réaliser ? Dans une liste non-exhaustive, il cite : « être édité chez un grand éditeur, faire des objets vendus dans le commerce, dessiner des baskets, faire un album, faire un film, un clip ». Younes rebondit, « d'ailleurs, en parlant de clip, quand j'étais petit, je me faisais de l'argent en dansant sur du Michael Jackson. Je me débrouillais pas mal. Je suis même passé à la télé », dans une émission qui passait à l'époque sur France 3, « 40 degrés à l'ombre ».

Aujourd'hui, c'est à 40 degrés à l'ombre des palmiers de Marrakech qu'il continue de rêver, de se projeter dans mille entreprises, à se donner mille objectifs car Younes est un homme de volonté, un bon vivant, un bavard aussi, bref, un monstre d'énergie. ■





# Éliminatoires CAN 2012

## Qualification reportée pour le Maroc

Contraint à un match nul le 4 septembre (0-0), à Bangui, par la République Centrafricaine, le Maroc devra patienter jusqu'à la réception de la Tanzanie pour pouvoir se qualifier. Les Lions de l'Atlas restent encore maîtres de leur destin dans ces éliminatoires mais devront éviter une mauvaise surprise à domicile, lors de la dernière journée.

Par Yann Ngomo

Une première mi-temps à couper le souffle, une deuxième période plus timide, de nombreuses occasions, toutes manquées, pour le Maroc et, au final, un triste 0-0. Ainsi se résume le déplacement des Lions de l'Atlas à Bangui, dans le cadre des Eliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2012.

Supérieurs aussi bien sur les plans tactique que technique, les poulains de Gerets n'ont pas su concrétiser les multiples occasions qu'ils se sont procurées. Si beaucoup imputent ce résultat à l'état de la pelouse, la maladresse de Youssef El Arabi et de ses compères en attaque y est aussi pour beaucoup. « Je n'étais pas du tout chanceux. J'aurais aimé concrétiser au moins une des nombreuses occasions qui m'étaient offertes », a déclaré l'attaquant d'Al Hilal qui a promis aux supporters marocains d'être au rendez-vous lors de la réception de la Tanzanie en octobre.

Après le match nul de la veille, entre la Tanzanie et l'Algérie (0-0), le public marocain s'était préparé à célébrer la qualification de son équipe en cas de victoire. Il attendra donc un mois de plus pour savoir si Les Lions de l'Atlas se qualifieront pour une quatorzième phase finale de la CAN. Suspens, donc, dans le groupe D, jusqu'à la dernière journée.

### Plusieurs scénarii possibles

Malgré ce match nul qui s'apparente à une contre-performance, les Lions de l'Atlas n'ont pas compromis leurs chances dans le groupe D. Il faudra, cependant, se montrer très vigilant face à une sélection tanzanienne que le Maroc a difficilement battue chez elle, en octobre 2010 (0-1). Gerets reste optimiste. « Ramener un point de Bangui est mieux que rien puisque nos chances restent intactes et nous allons composer notre billet au Maroc face à la Tanzanie sur une meilleure pelouse et des conditions différentes », a déclaré le Lion de Rekem à l'issue du match. Mais personne n'est à l'abri d'une mauvaise surprise.

Ex-æquo en tête du groupe avec la Centrafrique, avec 8 points chacun, les Lions de l'Atlas sont à

trois points de la Tanzanie et de l'Algérie. En cas de victoire sur la Tanzanie, le Maroc se qualifierait directement, à moins que la Centrafrique ne dispose de l'Algérie par un score qui lui permette d'avoir une meilleure différence de buts que le Maroc. Dans ce cas de figure, le Maroc pourrait toujours prétendre à l'une des deux places promises aux meilleurs deuxièmes.

En cas de match nul entre le Maroc et la Tanzanie, le Maroc est qualifié si et seulement si la Centrafrique ne l'emporte pas en Algérie. Si le Maroc venait à perdre, les poulains de Gerets n'auraient plus leur destin en main, mais la qualification resterait envisageable. Seule une victoire de la Centrafrique en Algérie ou une victoire algérienne par plus de 6 buts d'écart mettrait fin aux espoirs marocains. Si aucun de ces deux scénarii ne se produit, la qualification resterait possible pour peu que le Maroc perde avec moins de trois buts d'écart.

### Gerets l'homme de la situation ?

Sous la houlette du Lion de Rekem, les Lions de l'Atlas ont désormais fière allure. Pour les supporters, la question d'une qualification pour la CAN 2012 ne se pose plus. Nombreux sont ceux qui donnent le Maroc vainqueur. Le sentiment de nostalgie attaché à l'épopée qui avait vu les Lions de l'Atlas atteindre la finale de la CAN, en 2004, a fait place à un optimisme grandissant.

Longtemps vu comme un de ces mercenaires venus se remplir les poches au Maroc, le technicien belge semble désormais mieux installé dans l'estime du peuple marocain. Son bilan parle pour lui. Après six matches sur le banc des Lions de l'Atlas, le Lion de Rekem a obtenu 3 succès, 2 matches nuls et une défaite, le tout pour 11 buts marqués et seulement 2 encaissés.

Si on a longtemps reconnu l'énorme potentiel de cette équipe du Maroc, il semble désormais qu'elle ait trouvé celui qui lui permette de l'exprimer. Espérons à présent qu'il saura lui apporter ce qui lui a toujours fait défaut, au haut niveau : la continuité. Il faut, en effet, remonter aux années 1986 et 1988 de la CAN pour voir les Lions de l'Atlas traverser le premier tour sur deux éditions consécutives de la CAN. ■



# Le journal du Mercato des Marocains d'Europe

Le marché estival des transferts de footballeurs a officiellement fermé ses portes en Europe le 31 août, à minuit. Alors que plusieurs internationaux marocains ont profité de ce mercato pour changer de clubs, d'autres, dont le départ ne faisait aucun doute, sont finalement restés à quai.

Par Yann Ngomo

**P**armi les renforts de dernière minute enregistrés dans le mercato estival 2011 : la signature du footballeur international marocain Badr El Kaddouri chez les Ecossais du Celtic Glasgow. En provenance du Dynamo Kiev (Ukraine), El Kaddouri a été prêté six mois avec

option d'achat pour un montant qui n'a pas été précisé. Il était arrivé à Kiev, en 2002, après deux saisons passées au WAC. Il découvrira donc en Ecosse le troisième championnat de sa carrière, en rejoignant une équipe qui a terminé la saison dernière à la deuxième place du championnat.



## Basser et Hadji quittent Nancy

Michael Basser, formé à l'AS Nancy, a quitté le club lorrain et le championnat de France pour s'engager avec les Turcs de Bursaspor. Le latéral droit de 27 ans a rejoint pour les trois prochaines saisons le club champion de Turquie en 2010, et qui a fini 3e la saison passée. Le montant du transfert serait de 500 000 euros. Ayant repoussé une précédente offre des Turcs, en juillet 2011, Michael Basser a expliqué s'être accordé « plus de temps de réflexion ».

La nouvelle offre des Turcs a eu raison de ses derniers doutes. « Le club [...] a fait preuve d'une attention particulière à mon égard. Tous les points sur lesquels j'avais des doutes ont été atténués, donc, à partir de là, il était naturel que je rejoigne le club puisque sportivement le projet me plaît », a déclaré l'international marocain au site Maroc Football.

L'AS Nancy a également perdu Youssef Hadji qui est retourné au Stade Rennais où il avait déjà évolué entre 2005 et 2007. Le « Vieux » s'est engagé pour deux ans avec le club breton. Son retour à Rennes lui permettra notamment de disputer la Ligue Europa (C3). Ce que d'aucuns prendraient pour une marche-arrière s'avère donc une opération judicieuse pour le joueur de 31 ans.



## Carcela rejoint Boussoufa

Après avoir arraché Mbark Boussoufa à Anderlecht au mois de mars, pour une dizaine de millions d'euros, le club russe de l'Anzhi Makhatchkala a récidivé avec une nouvelle pépite marocaine du championnat de Belgique. Le riche club du Daguestan a débauché Mehdi Carcela du Standard Liège, pour 9,1 millions d'euros. L'ailier de 22 ans avait repoussé une offre d'un autre club russe, le CSKA Moscou. Longtemps en concurrence dans leurs clubs respectifs de Jupiler League, Carcela et Boussoufa défendront désormais les mêmes couleurs en club et en sélection. Carcela voit ainsi se réaliser un souhait émis, il y a quelques mois, alors qu'il était invité sur un plateau de télévision en Belgique.





### Kharja à la Viola

Le capitaine des Lions de l'Atlas a officiellement rejoint la Fiorentina le 18 août. Houcine Kharja s'est engagé pour les deux prochaines saisons avec la Viola, « avec une année en option ». L'international marocain de 28 ans évoluait depuis 2009 au Genoa. Il avait été prêté à l'Inter Milan l'hiver dernier et avait remporté la Coupe d'Italie avec les Nerazzurri, le premier titre de sa carrière. S'ils semblaient prêts à conserver Kharja, les dirigeants de l'Inter n'ont finalement pas levé l'option d'achat dont était assorti son prêt. La Fiorentina remporte

donc la mise pour 2,5 millions d'euros.



### El Arabi et Hermach au pays des pétrodollars

Youssef El Arabi, 24 ans, et Adil Hermach, 25 ans, ont signé cet été chez le champion en titre d'Arabie saoudite, Al Hilal, qui est aussi l'ancien club du sélectionneur national, Eric Géréts. Leur décision en a surpris plus d'un, vu le jeune âge et le talent des deux joueurs. D'un niveau relativement bas le championnat saoudien est généralement prisé par les joueurs en fin de carrière soucieux de se préparer une bonne retraite. A défaut d'un projet sportif séduisant, les dirigeants d'Al Hilal ont sorti leur meilleur argument : l'argent.

El Arabi, auteur de 17 buts la saison passée avec Caen, avait vu son nom cité dans plusieurs clubs en Italie, en Espagne et même en France. Aucun de ces prétendants n'a, semble-t-il, réussi à s'aligner sur les 7 millions d'euros d'indemnités de transfert et les 4 millions d'euros de salaire annuel que proposait Al Hilal pour l'attaquant marocain.



### El Hamdaoui reste à quai

D'autres Marocains, annoncés comme partants, sont finalement restés dans leurs clubs. Le cas le plus alarmant reste celui de Mounir El Hamdaoui. Meilleur buteur de l'Ajax la saison passée, avec 14 réalisations, l'attaquant de 27 ans a pourtant été mis sur la liste des transferts par ses dirigeants et n'a même pas été autorisé à intégrer l'effectif professionnel pour la nouvelle saison. Il est tout de même inscrit dans le groupe qui disputera la Ligue de champions.

Tenu de se trouver un nouvel employeur avant la fin du Mercato, El Hamdaoui a été cité dans de nombreux clubs à travers l'Europe, mais aucune proposition n'a été formulée alors que le marché des transferts a fermé ses portes.



### Taarabt toujours à Londres

Après une saison pleine en deuxième division anglaise ponctuée par un titre de champion avec les Queens Park Rangers, Adel Taarabt, sacré meilleur joueur et meilleur passeur de Npower Championship, fait son grand retour en Premier League, pour la saison 2011, après un passage mitigé à Tottenham. Sa folle saison en Championship n'a pas manqué d'éveiller les convoitises de quelques grosses écuries d'Europe de Manchester à Madrid.

En France, le Paris Saint-Germain était même tout près de le recruter en juillet. Les dirigeants parisiens et londoniens n'ayant pu s'entendre sur les modalités financières, la transaction a avorté. Malgré ce transfert manqué, Neil Warnock, coach des QPR redoutait de voir son capitaine filer vers un des cadors de Premier League. Les voisins londoniens de Chelsea et Arsenal s'étaient positionnés. Warnock peut souffler, sa pépète est toujours là, du moins jusqu'en janvier, avec la fin du mercato hivernal.

# « La vieille dame du riad »

## L'Histoire dans l'histoire ou le Maroc pour les nuls



Pour les besoins de son dernier roman, « La vieille dame du riad », Fouad Laroui a choisi un couple tiré du fond du panier, plutôt cliché : les Girard. Un couple français, encore un autre, qui vient s'installer dans la médina de Marrakech pour les murs ocres et les calèches, qui ignore tout du pays, de son histoire. Paru en août, ce roman est, sans conteste, le meilleur de Fouad Laroui. Il enchante aussi les Marocains de la diaspora qui veulent en savoir plus sur le Maroc, sans pour autant plonger dans de gros livres poussiéreux.

Par Rim Battal



**T**out a commencé quand un certain François a posé à une certaine Cécile, qui se trouve être sa femme, la question suivante : « Et si on s'achetait un riad ? », et d'insister : « Hein ? Dis, si on s'achetait un riad à Marrakech ? » Cécile, d'abord réticente, finit par céder face à l'obstination de son mari. C'est ainsi que commence « La vieille dame du riad ». Sorti en août, aux éditions Julliard, le dernier roman de Fouad Laroui raconte un couple petit bourgeois parisien - les Girard -, la quarantaine tranquille, qui, sorti de sa vie carrée et confronté aux ruelles de la médina de Marrakech, se retrouve vite « paumé ». Ne connaissant du Maroc que ce qu'ils en ont vu à la télé et dans les magazines people, le couple comble son ignorance du pays à coup de clichés et de maladresses.

Fouad Laroui combat le mal par le mal : dès le début du roman, les clichés, les calembours et les jeux de mots, souvent douteux, fusent.

- « Je ne trouve pas en mon épouse le...le socle... »

- Tu veux dire le socle ?

- L'appui...

- et le beau temps ? ».

Ou encore : « - c'est quoi, les Soussis ? »

- Un synonyme de problèmes », rétorque le cousin du semsar. A

partir du moment où Cécile accepte, les événements s'enchaînent rapidement. Le couple se retrouve au Maroc, entre les mains d'un semsar au français cahoteux d'un autre âge, un commissaire qui sait tout mais qui est rapidement dépassé et un voisin qui les guide finalement vers cette histoire dont on ne saurait dire si elle est réelle ou inventée.

Quand le couple acquiert son riad, il y découvre avec stupeur une vieille dame noire, « chenu », aux allures d'hallucination. Un fantôme. La dame ne parle pas. Elle pense. Et M. Abarro, le voisin d'en face et professeur universitaire d'Histoire, est le seul à la comprendre. Le couple ne sait où donner de la tête. Qui est cette dame ? Que veut-elle ? Et surtout, comment s'en débarrasser gentiment ? Cette dame souffle à Abarro qu'elle s'appelle Messouda, et que « ces chrétiens sont venus lui ramener son fils Tayeb ». Le récit que Messouda fait à Abarro est «

exemplaire » ou plutôt « emblématique ». « Ça fera quelque chose de fort. Un roman... »

Et c'est ce que fait Fouad Laroui. Même si on ouvre le roman avec suspicion, même si on se répète plusieurs fois, sourire en coin, « encore une blague à la Fouad Laroui », on se retrouve vite happé par l'histoire, celle avec un grand H. Car François et Cécile achetant un riad à Marrakech n'est qu'un prétexte pour nous inviter à nous pencher sur l'Histoire du Maroc, l'épisode de la colonisation. Quand Cécile et François ouvrent le livre que leur tend Abarro, le lecteur bascule dans l'histoire de Tayeb. Début du XXe siècle, Haj Fatmi débarque de Fès à Marrakech où il achète un riad, Le riad. Il voit, un jour, dans une ruelle, horrifié, ces hommes en uniforme, l'œil bleu, qui vont désormais s'installer dans son pays, comme Cécile et François dans son riad aujourd'hui.

Fouad Laroui fait un parallèle risqué, mais réussi, entre ce passé qu'il sort des oubliettes et le présent des Girard. Le lecteur découvre ainsi qui est Tayeb. Fils de Haj Fatmi, il s'engage dans l'armée d'Abdelkrim Khattabi et participe à la bataille d'Anoual qui fait 20 000 morts côté espagnol, et dans « la résistance à la colonisation [qui] a fait, depuis

1902, trente-huit mille morts français, plus que n'en fera la guerre d'Algérie entre 1954 et 1962 (trente-trois mille). »

C'est ce Tayeb là que Messouda veut qu'on lui rende. Cette esclave attendait le retour du jeune homme, parce que l'une de ses mères le lui a fait promettre. Tayeb est le fils d'une mère noire, d'une autre arabe et d'une troisième berbère. « Il ne manque que la juive », assène François. « C'est le Marocain, l'archétype, [...] jolie métaphore », poursuit-il. Messouda disparaît un jour, comme par magie. Mansour Abarro, qui s'avère être le petit neveu de Tayeb, est pointé du doigt. Aurait-il inventé tout cela pour donner une « leçon » aux Girard ? Vous le saurez en lisant « La vieille dame du riad ». L'histoire ferait un bon film si le réalisateur retravaille tout de même un peu les dialogues. Jean Dujardin, dans la peau de François, le fera très bien. ■

## Fouad Laroui fait un parallèle risqué, mais réussi, entre l'Histoire du Maroc et les mésaventures de ses protagonistes



# Bin El Ouidane

## Entre deux rivières



**Un paysage de rêve entre terre et ciel, un lac d'un bleu profond entouré par les montagnes de l'Atlas, des vallées vertes et fertiles creusées dans des collines sèches : le lac de Bin El Ouidane (« Entre deux rivières »), situé entre Beni-Mellal et Azilal, est un petit paradis sur terre. Une région à multiples facettes, où les bergers côtoient des ministres. Reportage en images.**

Par Frédéric Schmachtel

Photo : Pau Esculies

**L**alla Salma aime venir à Bin El Ouidane avec le prince héritier Moulay Hassan, pour profiter de l'air sain de la montagne, aiment raconter les locaux. La haute société marocaine se retrouve dans des complexes hôteliers aux bords du lac. Des résidences secondaires haut de gamme s'y construisent et les touristes étrangers commencent également à connaître les lieux. Comme son nom l'indique, deux rivières se jettent dans le lac de Bin El Ouidane : l'oued El Aabid (ou Oued Laabid), dont la source se trouve dans le Moyen Atlas, et l'oued Ahansal qui descend du Haut Atlas. Entre deux rivières, « comme la Mésopotamie », souligne le gérant de l'un des hôtels sur le lac.

### Le tour du lac

Une vue impressionnante s'offre à celui qui s'approche de cette Mésopotamie marocaine par la route de Marrakech et Azilal. A perte de vue, le bleu du lac se mélange au vert des arbres et cactus, à la terre rouge et au gris des rochers de l'Atlas. Plusieurs îles sont dispersées sur le lac,

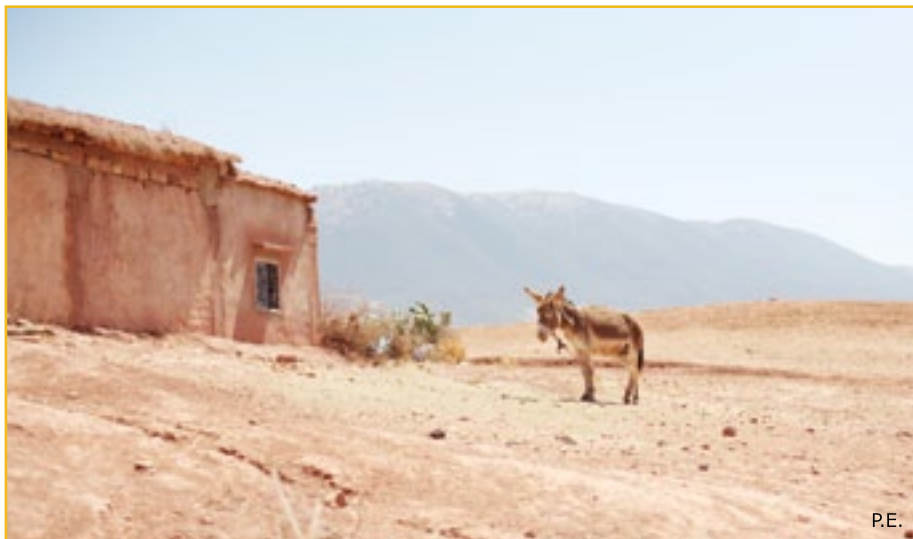
des bateaux et radeaux à moteur le traversent de long en large, des jet-skis en rayent la surface.

En descendant vers le lac et le village de Bin El Ouidane, le mur du barrage apparaît, immense : 133 mètres de hauteur ; le traverser en voiture peut donner quelques frissons. Après le barrage, une route longe le lac jusqu'au village de Ouaouizerth, à l'extrémité ouest du lac. Pour continuer, il faut prendre une piste en direction de l'Oued Laabid. Après avoir traversé un ancien pont en bois, la piste continue jusqu'à la commune de Ait Mazirith.

### De l'agriculture au tourisme

Découvert depuis une dizaine d'années pour le tourisme, le barrage qui a donné naissance au lac de Bin El Ouidane a été construit dans un tout autre objectif. « Le mur du barrage a été achevé en 1953, trois ans à peine avant la fin du protectorat », explique l'écrivain Abderrahim Farhat, administrateur municipal à Ouaouizerth. Le barrage était avant tout destiné à l'irrigation

: une agriculture intensive s'est développée dans la plaine de Beni-Mellal. Elle est devenue l'une des premières régions agricoles du Maroc. Depuis 2001, un petit barrage, en aval de Bin El Ouidane, alimente également la centrale électrique d'Afourer, pour une capacité de 464 MW l'équivalent d'une centrale de charbon).



P.E.

Capital pour l'économie locale, le lac a demandé des sacrifices. Des centaines, sinon des milliers, de personnes ont dû être relogées pendant la construction car des douars et des villages entiers ont été submergés par les flots. « Quand le niveau d'eau du barrage est bas, on aperçoit, encore aujourd'hui, les ruines de maisons et même les restes d'un cimetière », raconte Abderrahim Farhat.

Les habitants de la vallée, amazighs, ont été soit indemnisés, soit relogés dans la plaine de Beni-Mellal. C'est ainsi qu'aujourd'hui les noms de douars de la vallée submergée, comme Ait Anour, se retrouvent à des dizaines de kilomètres dans la plaine. C'est aussi à l'époque de la construction du barrage que le lac a reçu son nom arabe : Bin El Ouidane. Le nom amazigh du village qui se situait à proximité était Tarasst.

**Quelques statistiques**

Avec sa capacité de 1,3 millions m<sup>3</sup>, le barrage de Bin El Ouidane était, au moment de son inauguration, le plus grand barrage du Maroc et le deuxième d'Afrique. Les temps changent et les barrages s'agrandissent : aujourd'hui, il est le troisième plus grand barrage du Maroc, après celui de Al Wahada et Al Massira. La superficie du lac est d'environ 3600 hectares, il a environ 25 km de longueur, entre l'embouchure de l'oued Laabid et le mur du barrage. Ce dernier est haut de 133 m, long de 285 m à la crête et épais de 5 m au sommet et 28 m à la base.



P.E.





### Les greniers fortifiés de Bin El Ouidane

Autour du lac de Bin El Ouidane, de nombreux greniers fortifiés des amazighs ponctuent le paysage (ighrem, ighremen au pluriel), beaucoup laissés à l'abandon, certains encore bien entretenus. Ces greniers très anciens servaient de lieu de stockage et de défense en cas d'agression. Souvent en haut d'une colline, ils étaient conçus pour accueillir les animaux et conserver les aliments au rez-de-chaussée. Un premier étage servait de lieu d'habitation aux familles en cas de besoin. Le dernier étage était réservé aux sentinelles et aux combattants pour défendre le grenier. Ces greniers témoignent d'une histoire marquée de conflits entre les différentes tribus amazighes, mais surtout entre Amazighs et Makhzen. La destruction de nombreux greniers fortifiés date souvent du temps des combats entre les Amazighs et les troupes des différents sultans.

### Un paradis en danger ?

Le tourisme change la face du lac de Bin El Ouidane. S'il apporte de l'argent, son développement comporte aussi des risques environnementaux et sociaux. A Bin El Ouidane, le luxe côtoie la pauvreté. Le ministre en week-end à l'hôtel, à 6000 dirhams la suite, passe, pour y accéder, devant le berger qui peine à joindre les deux bouts. « La jeunesse locale ne profite pas assez des nouveaux complexes hôteliers, estime Abderrahim Farhat, car les employés sont embauchés dans les grandes villes marocaines, alors qu'il serait possible de créer un centre de formation en hôtellerie dans la région. »

Hôtels et résidences secondaires ont une autre conséquence sur l'économie locale : les prix des terrains au bord du lac augmentent considérablement. De plus en plus de parcelles sont mises en vente à des prix qui sont accessibles à des citadins aisés ou encore à des investisseurs étrangers mais pas aux locaux. Dans certains cas, des litiges surgissent sur les droits de propriété. Même s'ils existent depuis le protectorat français, dans des régions éloignées comme Bin El Ouidane, certains propriétaires n'ont jamais jugé nécessaire

d'inscrire leurs terrains au cadastre. Aujourd'hui, il est parfois difficile d'établir qui est l'héritier légitime de terrains longtemps laissés à l'abandon.

Un autre sujet inquiète Abderrahim Farhat, militant très actif dans la société civile locale et notamment président de l'Association Attawasid pour le Développement, l'Environnement et la Culture (AADEC) : la pollution du lac et de ses environs. Si, en arrivant d'Azilal, le premier regard se porte sur le lac, le second tombe rapidement sur une petite décharge de sacs et bouteilles en plastique. Comme ailleurs au Maroc, les décharges sauvages sont la règle plus que l'exception. L'AADEC tente de sensibiliser la population sur les risques environnementaux, mais « c'est très difficile », explique le trésorier de l'association.



1





La construction de complexes hôteliers implique des enjeux environnementaux d'un autre ordre. Les investisseurs sont aujourd'hui obligés de se conformer au Pacte d'aménagement du bord du lac, établi en concertation avec les trois communes du lac et qui délimite les zones constructibles et met en place des normes pour la construction, demandant notamment l'utilisation de matériaux de construction locaux. La gestion des déchets est aussi règlementée, mais tant qu'une décharge – celle de Ouaouizerth – peut être construite sur une colline juste en haut du lac (dont l'eau alimente l'agriculture de toute la plaine de Beni Mellal) sans véritable étude d'impact, un réel danger plane sur l'écologie de la région.

## Un projet de tourisme solidaire : Le sentier des saveurs

Si les hôtels et les résidences secondaires se concentrent pour l'instant sur la rive ouest du lac de Bin El Ouidane, l'est est encore peu touristique. Pourtant, l'Association Attawasol pour le Développement, l'Environnement et la Culture (AADEC) veut en faire une destination de tourisme solidaire où de petits groupes viendraient rencontrer avec la population locale, connaître son mode de vie, ses métiers a et passés et découvrir les sites naturels de la région. Le « sentier des saveurs » est une promenade au départ de Ouaouizerth, sur les traces des fleurs et fruits locaux.

Plusieurs sources au dessus de la bourgade et un système d'irrigation alimentent en eau une agriculture diversifiée. Pommes de terres, carottes, persil, coriandre, mais aussi courgettes et différentes sortes de menthe sont cultivés sur de petites parcelles.

Dans les vallées, les amandiers côtoient des figuiers et une variété de poiriers qui n'existe qu'ici. Sur les collines, là où l'eau n'arrive pas, l'euphorbe (1) tapisse la terre rouge. Elle fait partie des plantes dont les abeilles recueillent le nectar pour faire le miel. Ici, la transhumance des abeilles commence en février avec les amandiers et les abricots, se poursuit en avril avec les agrumes, pour terminer en juin-juillet avec le thym, puis l'euphorbe. Nourris de ce nectar, les abeilles produisent un miel sombre et très parfumé.

Contact de l'association : aade-c1oz@yahoo.fr



## Paris : Younès Elamine en concert

Le chanteur franco-marocain Younès Elamine sera, mardi 20 septembre, sur la Scène Bastille, à Paris. Auteur, compositeur et guitariste, l'artiste originaire d'Agadir chante en français, arabe et anglais. Dans ses chansons, il mêle plusieurs genres de musiques pour aborder des sujets tels que le voyage, l'amour et le temps. Younès Elamine fera découvrir au public des extraits de son premier album « Nouveau décor », sorti en 2009, où l'on retrouve, notamment, les influences marocaines et françaises.

- Dates** : mardi 20 septembre  
de 19h30 à 21h
- Lieu** : La Scène Bastille, 2 bis rue des  
Taillandiers, 75011 Paris
- Tarifs** : 11,8 euros en prévente  
12 euros sur place
- Plus d'info** : La-scene.com  
(+33)1 48 06 12 13



## Rachid Badouri débarque à Paris

Du 29 septembre au 30 décembre, le public français a rendez-vous avec Rachid Badouri. L'humoriste québécois d'origine marocaine se produira, tous les jeudis, vendredi et samedi, au Théâtre Le Temple, à Paris. Il présentera son premier one-man show intitulé « Arrêtes ton cinéma », en tournée au Québec depuis 2007. A son lancement, plus de 100 000 places ont été vendues en moins d'un an. Un record au Québec !

- Date** : Du 29 septembre au 30 décembre  
2011, à partir de 20h15
- Lieu** : 18, rue du Faubourg du Temple  
75011 Paris
- Tarifs** : 20 euros + 2 euros  
(frais de location)
- Plus d'infos** : [www.theatreletemple.com](http://www.theatreletemple.com)



# YABILADIES

Le supplément féminin



## SOMMAIRE

- 50 Entreprise : Femmes voilées, femmes bannies
- 52 Huile de cactus : Futur Eldorado cosmétique
- 53 Somato-psychique ou psychosomatique ?
- 54 Recette : Tajine de sandre à Bin El Ouidane
- 56 Ghitta aux mains d'argent



# Entreprises

## Femmes voilées, femmes bannies



**Au Maroc, certaines femmes ont plus de mal que d'autres à trouver du travail : elles sont voilées. Discriminées, elles sont parfois contraintes à des choix ou des compromis majeurs dans le cours de leur existence.**

Par Julie Chaudier

**L**orsque la responsable des ressources humaines a su que je portais le voile, elle a écourté notre entretien. Elle m'a expliqué que l'une des employées de l'entreprise, voilée, refusait de serrer la main du patron lorsqu'il saluait tout le monde le matin. Je lui ai dit que cela ne me posait aucun problème. Elle a tout de même refusé », témoigne Maghnia, 24 ans, infographiste à Casablanca. Comme elle, certaines femmes, au Maroc, se retrouvent face à un dilemme inattendu dans un Etat constitutionnellement musulman : obtenir un emploi ou continuer à porter le voile.

« J'ai une amie qui travaillait dans la filiale marocaine d'une multinationale d'automobile. On l'a menacée de licenciement si elle ne retirait pas son voile », raconte Zohra\*, 39 ans, assistante de direction à Marrakech. Pour conserver son poste, elle l'enlève donc chaque matin en arrivant au travail, dans les toilettes de l'entreprise, et le remet le soir, dans les mêmes conditions.

S'il est très difficile de connaître l'ampleur de ces discriminations, les témoignages abondent. En 8 ou 9 ans de carrière, H. inspecteur du travail au Maroc qui a souhaité rester anonyme, n'a toutefois rencontré que 2 ou 3 cas semblables. « L'article 9 du code du travail interdit toute discrimination, notamment basée sur la religion, souligne H. Un employeur qui aurait été jugé coupable de discrimination risque entre 15 000 à 30 000 dh d'amende. »

Dans la majorité des cas, les employeurs, qui ne veulent pas de femmes voilées, les écartent au moment de l'embauche. Sanae\*, journaliste, a constaté qu'elle recevait plus de convocations aux entretiens d'embauche lorsqu'elle envoyait des CV sans photo, plutôt qu'avec. Elle s'est tournée vers un ami, responsable recrutement d'une entreprise de consulting. « Il m'a dit qu'il repousse toutes les postulantes voilées. Lorsqu'un profil lui semble, malgré tout, intéressant il consulte son supérieur qui refuse systématiquement », confie-t-elle.

Au niveau de l'embauche, l'inspection du travail ne peut pas intervenir. Elle peut le faire si une femme, qui met le voile alors qu'elle est déjà embauchée, s'attire ainsi les foudres de son employeur. « J'ai déjà été témoin d'un

cas où l'employeur a décidé de faire jouer une clause de mobilité présente dans le contrat pour lui faire abandonner son poste », explique H. Sans accord amiable, l'affaire ira devant les tribunaux, à charge à la plaignante d'apporter la preuve de ses accusations.

### **Le voile symptôme d'une attitude négative**

Dans les cas de discrimination à l'embauche, les employeurs supposent que le travail d'une femme voilée sera entravé par le fait qu'elle ne pourra pas avoir de contacts faciles avec l'extérieur, avec la clientèle. « Certains secteurs comme le textile qui emploie beaucoup de femme sont exempts de cette difficulté. Elle est présente, au contraire, dans les secteurs de l'évènementiel, du tourisme, de la réception d'hôtel ... », détaille l'inspecteur du travail.

Nora\*, journaliste, était voilée depuis 10 ans quand un recruteur de l'une des chaînes nationales lui a clairement expliqué qu'il ne l'embaucherait pas si elle gardait son voile. « Il m'a expliqué que ce n'était pas lui, mais la direction qui n'en voulait pas. Pour lui, il reflétait un background islamique », explique Nora. Abdesslam Dialmy, professeur de sociologie à l'université Mohamed V de Rabat, en atteste. « Le voile a une dimension positive pour les Marocains lorsqu'il est porté dans l'espace privé. Il est alors synonyme de chasteté et de piété. Dans la vie professionnelle, la femme qui le porte rappelle qu'il y a Dieu et l'islam. Elle n'apparaît pas comme accueillante, risque de ne pas vouloir serrer la main d'un homme et donne une mauvaise image de l'institution qui l'emploie », explique Abdesslam Dialmy. Le voile apparaît, comme une barbe trop fournie pour un homme, comme le symptôme d'une attitude négative.

Des analyses dont quelques femmes font les frais. Actuellement au chômage, Sanae pré-sélectionne les entreprises pour lesquelles elle postule en fonction du critère 'voile'. « Je veux m'épargner le fait que l'on me traite de façon désagréable ». Nora conclut, « je remettrai le voile lorsque j'aurai un poste haut placé, quand je serai en sécurité. »

\*Les prénoms ont été changés ■



# Huile de cactus

## Futur Eldorado cosmétique

Riche en antioxydants, alors que l'oxydation est tenue pour responsable des rides de vieillesse, l'huile de figue de barbarie, autrement appelée huile de cactus, a toutes les qualités requises pour devenir une huile cosmétique exceptionnelle. Les producteurs marocains et les laboratoires cosmétiques européens espèrent tirer profit de ce nouvel élixir anti-âge.

Par Julie Chaudier

**L'**huile de pépins de figue de barbarie meilleure encore que l'huile d'argan ? Par sa teneur en acide gras polyinsaturés, les minéraux qu'elle contient et sa fluidité exceptionnelle qui lui permet de pénétrer plus facilement dans la peau, l'huile de cactus prétend aux plus hautes distinctions. Son exploitation cosmétique n'en est, cependant, encore qu'à ses balbutiements.

« A l'heure actuelle, il n'existe pas d'étude scientifique comparative fiable qui permettrait de déterminer précisément ses effets sur le vieillissement de la peau », explique Mme Fatiha-Zohra Wady, dermatologue à Casablanca. « L'huile de pépin de figue de barbarie a toutes les qualités théoriques pour être encore plus riche et plus pénétrante que l'huile d'argan, mais de la théorie à la pratique, il peut y avoir des différences », explique le docteur Wady.

L'absence d'études scientifiquement valables n'a pas empêché les producteurs marocains de se lancer dans l'exploitation de la figue. « En l'espace de trois ans nous avons certifié la production d'huile de cactus d'une vingtaine d'opérateurs », explique Mounia Elaouni, directrice générale de la certification écologique Ecocert au Maroc. Pourtant, contrairement à l'huile d'argan, l'huile de cactus n'a rien d'une production locale traditionnelle.

Le brusque engouement du Maroc s'explique indirectement par le potentiel intrinsèque de l'huile. Les laboratoires cosmétiques européens, qui sont les donneurs d'ordre des producteurs au Maroc, ont vu dans cette huile un gisement de valeur ajoutée considérable. Son prix est exceptionnel : « il y a trois ans, un litre de cette huile se vendait 1000 euros. Depuis, les prix ont beaucoup baissés, mais se sont tout de même établis à 500/600 euros le litre », souligne Mounia Elaouni.

Pour les producteurs marocains, produire cette huile pour l'exporter vers l'Europe est d'autant plus intéressant que le cactus a plusieurs atouts. Les Confins du Maroc, entreprise de conditionnement du cactus, entre Marrakech et Casablanca, ouvre mi-septembre. « La plus grande partie des figues sera vendue sous forme de fruits frais vers l'Italie. Les plus petits calibres sont utilisés dans la production de l'huile. En parallèle, nous avons aussi une chaîne de conditionnement des raquettes des cactus pour d'autres produits cosmétiques [capillaires] », explique Khalid Khattabi, directeur de l'usine. Atout pour le Maroc, panacée pour les laboratoires cosmétiques, la figue et son huile sont encore peu connus. Les grandes marques de cosmétiques prévoiraient de lancer une grande opération de marketing pour pallier ce déficit. ■

# Corps et mental

## Etes-vous somato-psychique ou psychosomatique ?

L'être humain est une entité globale : corps, mental, émotions, énergies... Le corps physique est aussi appelé « soma » et la psyché fait référence au mental. Toutes ces dimensions interagissent les unes avec les autres, d'où l'émergence de termes tels que somato-psychique (interaction du corps avec le mental) ou psychosomatique (interaction du mental avec le corps physique). Alors, êtes-vous plutôt à dominante somato-psychique ou psychosomatique ?

Par Salma Sentissi

La plupart de nos frustrations, interdits, inhibitions, tabous, non-dits, conflits relationnels/émotionnels se manifestent, selon les individus, sous forme « d'états d'âme » (aspect psycho-émotionnel) et/ou de symptômes physiques (aspect somatique). Cela se traduit, par exemple, en langage corporel, par des oppressions, des tensions musculaires, de la diarrhée, des dyspnées respiratoire... et sur le plan mental par de l'anxiété, des sentiments d'insécurité ou encore l'anorexie.

Si l'on adhère à cette théorie d'interaction entre le corps et le mental alors on peut aisément concevoir que l'action du mental sur le corps entraînerait des troubles psychosomatiques et que l'action du corps sur le mental entraînerait des maladies somato-psychiques.

Faut-il traiter le corps ou le mental ? Selon Hippocrate, tout médecin authentique devrait remonter à la cause de la cause de la cause du trouble ! Ce n'est évidemment pas toujours une mince affaire de mettre le doigt sur l'origine même de sa souffrance, d'autant plus que certaines personnes ne manifestent aucune réaction émotionnelle et que leur corps obéit parfaitement à toutes leurs injonctions. On dit alors qu'ils ont les « nerfs solides » mais ils sont surtout dotés de moyens pour surmonter leur stress.

Quels sont les éléments physiques qui pourraient affecter notre comportement et notre mental (la somato-psychique) ? Nous pouvons citer : l'état de notre flore intestinale (l'intestin étant notre 2<sup>e</sup> cerveau émotionnel), les carences en vitamines et minéraux, les troubles hormonaux, la présence de toxiques tels que les métaux lourds qui seraient en lien avec certaines pathologies.

A l'inverse, on note que des aphonies ou des angines se déclenchent chez certaines personnes au moment où, par exemple, il faut prendre la parole en public ou chanter sur scène. De même, l'énurésie (pipi au lit) de l'enfant est très souvent en lien avec un sentiment de peur et d'insécurité. Les individus timides, quant à eux, ont une peur bleue de l'érythrophobie (rougissement) qui les frappe lorsqu'ils sont confrontés à un public ou à une personne du sexe opposé.

Il existe une corrélation non négligeable entre les manifestations physiques et l'état psychique de la personne. Je vous recommande donc vivement de prendre en charge votre santé de façon holistique (globale), de solliciter l'aide d'un thérapeute si vous en ressentez le besoin pour réellement comprendre la dimension de l'adage : « Être bien dans sa tête et dans son corps » ! ■



# Tajine de sandre à Bin El Ouidane



En voyage au Maroc à la recherche de recettes de cuisine marocaine, un heureux hasard nous a menés à Ouaouizerth, petite bourgade de l'Atlas marocain, au bord du lac de Bin El Ouidane. Si ces sublimes paysages émerveillent chacun, les hôtels autour du lac sont toutefois moins abordables... Chambre double à partir de 1400 dirhams, suite à 6000 dirhams : Bin el Ouidane est un lieu de tourisme haut de gamme. Des montants effrayants pour nos modestes bourses. Une phrase du gérant de l'un de ces hôtels chics nous sauve : « il y a aussi un endroit plus loin, à Ouaouizerth, mais ce n'est qu'un hôtel à 50 dirhams. » Malgré lui, il nous a convaincu : départ pour Ouaouizerth.

Sur place, Si Mohammed nous accueille dans la seule auberge du village. « Y a-t-il beaucoup de poissons dans le lac ? Serait-ce possible d'en avoir pour préparer un tajine de poisson ? » C'est possible, nous assure le co-propriétaire des « Résidences touristiques », mais il faut acheter le poisson dès que les pêcheurs rentrent du lac. A midi, il n'y a souvent plus rien. Silence gêné : « Mais nous voulions partir en randonnée demain matin... » « Wakha, je vous prépare un tajine de poisson et il sera prêt à votre retour », propose Mohammed.

La randonnée : une merveille. Sur le « Sentier des saveurs » (voir le spécial « Entre deux rivières », pages 44 à 47, ), nous voyons d'où viennent les légumes du tajine que nous allons déguster plus tard, et plus encore. Ancien moulin à huile, vue panoramique sur le lac, anciens greniers fortifiés : les occasions de faire de petites pauses se multiplient. Le temps passe, et, inquiet, Mohammed nous appelle à maintes reprises pour s'assurer que nous arriverons à temps pour son tajine. Au retour, le tajine nous attend, prêt à être dégusté. Le luxe existe aussi en dehors des grands hôtels.

Par Frédéric Schmachtel

# La recette

## Ingrédients

3 pommes de terre  
3 carottes  
1 poivron vert  
2 tomates  
4 petits sandres  
1 citron non traité  
olives vertes

huile (de tournesol ou d'olive)  
sel et poivre  
curcuma  
1 gousse d'ail frais  
persil et coriandre

## Préparation

1- Eplucher les carottes et les pommes de terre, les couper en rondelles. Couper les tomates en quarts, le poivron en petits dès, couper un demi-citron en 4 tranches. Hacher le persil et la coriandre.

2- Vider et nettoyer les sandres

3- Faire chauffer l'huile dans le tajine, couvrir le fond du tajine des rondelles de carottes, puis placer une couche de pommes de terre dessus.

4- Placer les sandres et les quarts de tomates sur les pommes de terre, ajouter le poivron et l'ail finement haché.

5- Saler, poivrer et saupoudrer de curcuma. Placer les tranches de citron sur le poisson.

6 Faire cuire le tout à feu doux pendant environ 45 minutes. Ajouter un peu d'eau si nécessaire. 5 minutes avant la fin de la cuisson, ajouter la coriandre hachée et le persil.

7- Servir le tajine avec du pain rond.

Un tajine facile à réussir, qui ne contient que des produits du terroir de Bin el Ouidane. Les carottes et les pommes de terre sont placées en fond du tajine pour éviter que les sandres ne brûlent. Pour rester dans le terroir, garnir le tajine d'amandes.

Photo : Pau Esculies







# Ghitta aux mains d'argent

Des dessins, de la dentelle et des bouts de tissu attachés à des fils avec des pinces à linge, une machine à coudre, des livres sur le stylisme, des vêtements et des accessoires par-ci par-là. L'atelier, sis au quartier CIL, à Casablanca, parle pour sa propriétaire. Ghitta Laskrouif s'est faite connaître en se spécialisant dans la couture de « récupération » car, pour cette jeune styliste, dans le vêtement tout est bon. Ghitta Laskrouif confie ses difficultés, son inspiration et ses projets.

Par Rim Battal

**D**es robes surmontées de cuillères en cascade, d'autres rehaussées de pailles ou encore des chemises d'hommes transformées en robes ultra féminines. Ghitta Laskrouif, styliste à Casablanca, a fait de la récup' sa marque de fabrique. Des vieilles montres aux montures usées de lunettes en passant par de la laine récupérée dans de vieux pulls, Ghitta offre une deuxième chance aux objets « morts ». « L'objet en lui-même n'a peut être pas de valeur, mais recyclé on peut lui donner une seconde vie. »

Les habits de seconde main que ses clients lui ramènent ou qu'elle achète elle-même, la jeune femme les détourne à coup de ciseaux, de perlages, de broderies et de superpositions. Elle les retourne dans tous les sens avec sa machine à coudre pour en faire des pièces uniques. Si Ghitta est ce qu'on appelle une « styliste de récupération » par excellence, ses robes sont loin d'avoir l'allure d'habits baba cool. L'habileté de Ghitta à mélanger les genres et les matières donne des pièces aux finitions tranchées et aux volants lourds et vaporeux.

#### « Les tenues extravagantes restent limitées au podium »

La voix douce et le geste mesurés, Ghitta contraste avec la démesure de ses créations qu'elle décrit elle-même comme « osées » et que « les Marocains aiment mais n'ont pas le courage de porter ». Ce que Ghitta comprend tout à fait : « au Maroc, on n'a pas d'évènements, de festivals, de soirées où l'on peut porter des choses extravagantes, explique-t-elle. Quand je réalise des tenues excentriques, elles restent limitées au podium. »

Les clients de Ghitta sont des particuliers qui ont vu ses travaux sur des réseaux sociaux tels que Facebook ou à la fashion week casablancaise à laquelle elle a participé en juin, pour la deuxième année consécutive. « Les clients ont parfois des visions très classiques. C'est pour ça que je préfère vendre des pièces déjà prêtes plutôt que de réaliser des commandes, parce que ça limite la création », précise Ghitta. Inspirée par les stylistes japonais, « parce qu'ils n'ont pas beaucoup de limites », elle dit avoir aussi beaucoup d'admiration pour Nouredine Amir et Said Mahrouf, deux créateurs marocains de mode contemporaine.

Ghitta qui se sent proche de l'art contemporain a fait, elle aussi, le passage obligé par l'habit traditionnel. « Avec deux autres amies, nous travaillions avec de la sfifa mais le groupe s'est dispersé parce que chacune avait des rêves différents. » Ghitta a également coupé le cordon avec Albert Oiknine, styliste marocain alliant contemporain et traditionnel, avec qui elle a collaboré pendant huit mois à Marrakech.

Difficile de voler de ses propres ailes. « C'est dur pour un styliste de faire beaucoup de choses à la fois. A l'étranger, il existe un comité qui s'occupe de tout ce qui est communication et pub pour les stylistes », souligne-t-elle. Ceci dit, l'Association Marocaine de Couture et de Mode (AMCMode) va s'occuper de « booster » Ghitta en assurant la communication autour de ses créations. Elle rêve d'ouvrir sa propre maison de couture. Elle évoque d'ailleurs un projet en cours dont elle ne peut encore dévoiler les détails. Pour esquiver l'instance de Yabiladi, elle présente ici sa dernière collection exhibée au FestiMode 2011. ■







### Ghitta Laskrouif

C'est le mouvement « Knitta please » qui m'a inspiré. J'ai réalisé cette robe à partir d'une chemise homme bleu pastel. Le bas de la robe est en tricot coloré cousu à la chemise et les plis camouflent les rondeurs.

Festi  
mode  
CASABLANCA

FASHION  
WEEK



### Ghitta Laskrouif

Celle robe est plutôt printemps/hiver. Les fleurs au niveau des épaules sont faites en manches de chemise recyclées, ça donne de l'allure à la silhouette. A porter le soir de préférence, elle irait bien avec des leggings et chaussures noirs.





### Ghitta Laskrouif

La partie en laine est un poncho. La robe est architecturée de manière un peu futuriste avec un détail en crochet sur les épaules en forme de grappe de raisin. On peut aussi la mettre avec une ceinture couleur flashy.



### Ghitta Laskrouif

L'agencement délicat des plis cintre la taille. Le détail devant : des bouchons de bouteilles colorés couverts de « crochet ». Il joue le rôle de collier. Quand ils ont vu cette robe, mes amis se sont mis à me ramasser plein de bouchons.





پاپلاک پی  
نہہ انظہلا .com